



Bruxelles : des industries dans la ville ?!

Editorial



*par
Philippe
Van
Muylder,
Secrétaire
général
de
la FGTB
de
Bruxelles*

Depuis que Bruxelles est devenue la capitale de l'Europe, les bureaux s'y sont multipliés, à un point tel que c'est l'image d'une cité administrative sans âme qui vient parfois à l'esprit de ceux qui l'évoquent sans la connaître.

Même si Bruxelles ne correspond pas à ce sombre portrait, on y trouve peut-être, comme dans une bonne caricature, un fond de vérité: les activités industrielles, qui ont façonné l'histoire sociale et la population de Bruxelles, semblent disparaître peu à peu du paysage urbain; la plupart des grands sites qui, jadis, concentraient des milliers d'ouvriers sont aujourd'hui laissés à l'abandon; au sein même des industries encore en activité, la part de l'emploi ouvrier diminue; on observe, dans le même temps, un développement rapide des activités de "service".

Comme syndicalistes, nous savons que c'est d'abord dans les usines que le monde du travail a su arracher ses plus grandes victoires; c'est, en effet, au cœur de la production que les travailleurs ont pu forger les rapports de force nécessaires à la transformation de la société dans son ensemble. Industrie et progrès social apparaissent, sous cet angle, intimement liés.

Dans ce contexte, quelle importance faut-il encore accorder à l'emploi industriel? Faut-il l'enterrer définitivement, ou bien mérite-t-il qu'on se batte pour qu'il reste un des piliers du développement économique et social de Bruxelles? La question de son avenir sonne de manière plus aiguë encore si l'on conserve à l'esprit que l'industrie et toutes les activités qui en découlent, permettent toujours à beaucoup de personnes de travailler, avec des qualifications très diverses.

Ainsi, les conséquences des mutations de l'emploi industriel sur les chiffres du chômage, sur le tissu urbain et sur les relations collectives de travail constituent autant de questions qui méritent, croyons-nous, d'être posées et débattues.

C'est pourquoi nous avons rassemblé dans cette brochure diverses contributions autour du thème de l'emploi industriel, et singulièrement de l'emploi industriel à Bruxelles.

En guise d'introduction, Mateo Alaluf (ULB) réfléchit sur l'avenir de l'industrie et sur l'articulation entre industrie et services.

Christian Vandermotten (ULB) analyse, quant à lui, l'évolution et les perspectives de l'industrie manufacturière dans notre Région.

La parole est alors aux politiques: Charles Picqué (Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale) et Evelyne Huytebroeck (Ministre régionale bruxelloise chargée de l'environnement, de la politique de l'eau et de l'énergie) abordent la problématique de l'industrie à Bruxelles sous l'angle de leurs compétences respectives.

4



*L'industrie
a-t-elle encore
un avenir?*

*Evolution
et perspectives
de l'industrie
manufacturière
bruxelloise*



7

Après Christian Franzen (administrateur-délégué de l'Union des Entreprises bruxelloises), qui s'exprime au nom des employeurs bruxellois, c'est au tour de la SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale), en tant qu'investisseur public, de répondre à nos questions, par la voix de son Administrateur général-adjoint, Luk Daems.

Viennent alors l'analyse de Paul Binje, Président de la Centrale des Métallurgistes du Brabant, et le point de vue de la FGTB de Bruxelles.

Enfin, Evelyne Léonard (UCL) aborde les relations entre la globalisation et le modèle de relations industrielles qui caractérise les systèmes nationaux européens.

Nous espérons que ces différents regards et analyses sur une problématique aussi complexe permettront de mener un débat large, instruit et ouvert; nous pensons en tout cas que d'importantes balises sont ici posées pour qu'une telle discussion puisse être approfondie. Car, si une organisation syndicale a besoin de quelques certitudes solides, elle a autant besoin, pensons-nous, du libre débat...

Bonne lecture.

Vive les travailleurs! Vive la FGTB!



18

*Le point de vue patronal:
L'abaissement de la fiscalité
est un levier important*

*La SDRB au service
des entreprises*

21



24

*Il devient urgent d'investir massivement
dans la formation professionnelle*

27

*Des industries
dans la ville?!*



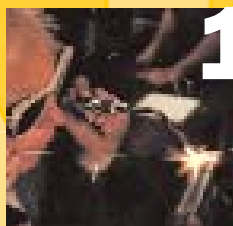
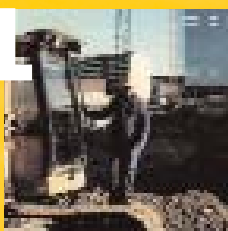
31

*Globalisation, entre
idéologie et réalité
Globalisation et
relations industrielles*



11

*Une ville
sans entreprises
est une ville morte*



15

*Les secteurs d'éco-industrie
constituent un potentiel
de développement intense*

Cette brochure a été réalisée par le
Bureau d'Etudes de la FGTB de Bruxelles,
34 boulevard de l'Empereur, 1000 Bruxelles.

Avec la collaboration de la Centrale
Culturelle Bruxelloise asbl et du CEPAG asbl
Avec l'appui de la Communauté française
de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Editeur responsable: Philippe Van Muylder.

Les textes qui ne sont pas explicitement
signés par la FGTB de Bruxelles n'engagent
que leur auteur.

Photos: FGTB sauf mention.

Depôt légal: D/2004/10.441/1

L'industrie a-t-elle encore un avenir?



*par Mateo Alaluf,
Professeur de sociologie du travail
à l'Université libre de Bruxelles*

*“DÉSOUVRIÉRISATION” :
situation qui résulte
de la diminution
de la part relative
de l'industrie dans
l'emploi, et aussi de
l'augmentation de
la part des employés
dans les activités
industrielles.*

Par “industrialisme”, on désigne la thèse classique suivant laquelle l'industrie serait, avec l'agriculture, la seule créatrice de richesse. Elle seule crée des emplois productifs au sens économique du terme, permet, par les gains de productivité qui la caractérisent, l'existence et le développement des services et conduit à l'amélioration du niveau de vie de la population.

Dans cette optique, les services ne peuvent se développer qu'en ponctionnant la valeur nécessaire à leur fonctionnement sur le surplus social global dégagé dans la production matérielle. Ils formeraient en quelque sorte les faux frais de l'économie.

Dans la deuxième moitié du 20^e siècle, avec l'accroissement des services, et ensuite, dès le milieu des années 70, avec la crise et l'augmentation du chômage, la “désouvriérisation” des activités est apparue dans toute son ampleur. Elle résultait de la diminution de la part relative de l'industrie dans l'emploi, mais également de l'augmentation de la part des employés dans les activités industrielles.

Si bien que deux thèses se sont alors affrontées. Pour les uns, le principal obstacle à la croissance résidait dans la désindustrialisation et l'absence de politique industrielle, alors que les autres soutenaient que seul le développement du tertiaire était susceptible de créer les emplois nécessaires à la résorption du chômage et à la reprise économique.

L'industrie ou les services ?

Alors que les premiers insistent sur l'importance des activités industrielles pour la croissance et la création d'emplois, les autres soutiennent que nous serions désormais dans une société “post-industrielle”, où l'industrie serait définitivement marginalisée et réduite à la portion congrue sous l'effet des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et que notre économie serait devenue une économie de services.

Si elle permet de schématiser les points de vue en présence, cette opposition entre partisans de l'industrie d'un côté et des services de l'autre demeure cependant pour le moins caricaturale.

Déjà, J. B. Say, un des pères fondateurs de l'économie politique, définissait le service comme un produit immatériel. Aujourd'hui, les distinctions entre production matérielle et immatérielle et entre travail manuel et intellectuel s'entremêlent sans doute plus que jamais. Il n'empêche que l'on continue à soutenir la disparition programmée de l'industrie et, à sa suite, la fin de la centralité du travail.

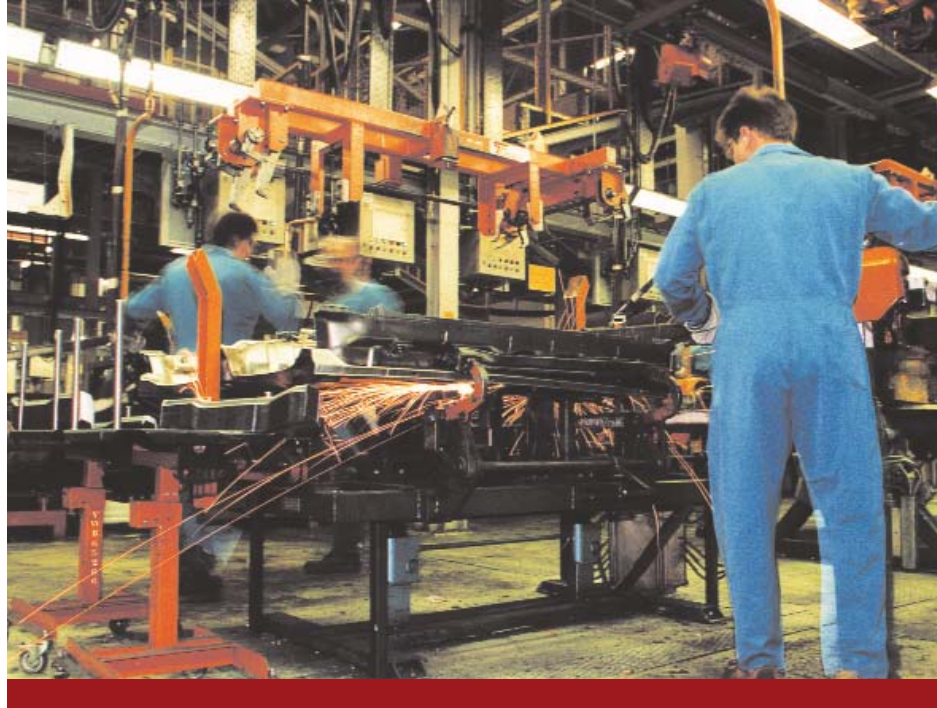
Qu'en est-il en réalité?

En Belgique, comme dans les pays de l'Union européenne et de l'Europe centrale et orientale, à l'exception notable de la Turquie, l'emploi industriel a connu une diminution. Il n'en reste pas moins qu'il représente près d'un tiers des actifs, c'est-à-dire une part importante des activités.

Il diminue également en Amérique du Nord où il représente près du quart des actifs, et reste stable en Amérique du Sud. Par contre, il augmente en Asie et singulièrement en Chine et en Australie. L'Afrique sub-saharienne, à l'exception de l'Afrique du Sud, reste malheureusement, pour une grande part, en dehors de ces mouvements.

Si bien que partout dans le monde, à l'exception de l'Afrique, l'industrie occupe une place considérable dans l'activité économique. Si la part de l'industrie diminue effectivement en Europe et en Amérique du Nord, l'Asie est devenue le continent de "l'ouvriérisation", et au plan mondial, le bilan de l'industrie est plutôt positif.

Bien que la part des activités de service ait considérablement augmenté en Belgique, l'industrie occupe toujours environ le 1/4 des salariés. Ceux-ci se répartissent en 39% d'ouvriers et 61% d'employés. Bien sûr, la division entre ouvriers et employés est contestable. Dans beaucoup d'entreprises, les ouvriers sont passés au statut d'employé, et beaucoup d'employés effectuent en fait un travail que l'on pourrait considérer comme manuel.



De plus, pourrait-on encore limiter la notion d'ouvrier au travail manuel par opposition au travail intellectuel qui serait l'apanage des employés? En quoi la manipulation de l'information serait-elle de nature différente que celle des machines ou des matières? Les nouvelles technologies ne conduisent-elles pas également à produire de la matière par la manipulation des informations?

Plus que jamais le salariat domine à présent l'ensemble des activités économiques. Si l'on envisage les activités non pas en faisant la distinction entre ouvriers et employés mais en prenant en compte les salariés dans leur ensemble, on doit bien convenir que >>

*LA CENTRALITÉ
DU TRAVAIL:
reconnaître
le travail,
le travail salarié
comme valeur
centrale de
la société.*



leur part dans la population active n'a fait qu'augmenter. En Belgique, ils représentent 85% d'une population active qui s'élève à plus de quatre millions d'actifs.

La centralité du travail

L'ampleur et la persistance du chômage ont contribué, à partir de la fin des années 1970, à la détérioration des conditions de travail. En effet, l'accroissement du chômage a permis de présenter les salariés comme des privilégiés.

Ceux-ci, trop heureux d'occuper un emploi, n'avaient guère de raison, affirmait-on, de se plaindre de leurs conditions de travail, et encore moins d'exiger de meilleurs salaires face à la détresse de ceux qui étaient précisément privés d'emploi.

À l'inverse, la précarité des statuts, les mauvaises conditions de travail et la faiblesse des rémunérations servaient à culpabiliser les chômeurs toujours suspectés d'abuser d'indemnités perçues sans même travailler.

De cette manière, on leur faisait supporter la fragilisation de leur statut et les faibles niveaux d'indemnisation tout en les obligeant à accepter un emploi quelles qu'en soient les conditions. En d'autres termes, pour reprendre le raisonnement de Christophe Dejours ¹, la souffrance des chômeurs a contribué à augmenter celle des salariés, alors que la souffrance des salariés alimentait à son tour celle des chômeurs.

Dans un contexte de chômage élevé, le thème de la "fin de la centralité du travail" semble recueillir les suffrages. Le travail serait "en mutation", "une valeur en voie de disparition".

Mais de quelle "centralité" et de quelle "valeur" s'agit-il? Par rapport à quoi la mutation se mesure-t-elle?

Sans doute si l'on se réfère aux emplois que l'on supprime, ou aux personnes qui n'y ont pas accès, pourra-t-on parler de la perte de la centralité du travail. On peut se trouver écarté du travail par la maladie ou le chômage ou encore, bénéficier d'une retraite. L'emploi procure cependant toujours non seulement un revenu mais aussi un statut social.

Par les revenus de remplacement que procure l'emploi et les soins de santé auxquels il donne droit, le travail constitue, plus que jamais, une sorte de ticket d'entrée dans la société. Il tend d'ailleurs à subordonner toute l'existence des individus et à les transformer à son rythme. Il oriente la formation, la résidence, la façon d'être de chacun, le destin des enfants, ou encore les flux migratoires.

Opposer l'industrie aux services n'est-ce pas en réalité mal poser le problème? Ne nous faut-il pas tout à la fois avoir des politiques industrielles et un développement des services? La notion de développement durable vise d'ailleurs précisément, au-delà de cette opposition, à envisager dans leur ensemble les services rendus à la société par le système productif. C'est précisément parce que le travail est une activité centrale, que la place qui lui est faite révèle les rapports de force qui structurent la société. <<

NOTE

1 ► Professeur titulaire de la chaire de Psychanalyse-Santé-Travail au Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris.

Evolution et perspectives de l'industrie manufacturière bruxelloise

par Christian Vandermotten, Professeur de géographie à l'Université libre de Bruxelles

Un secteur manufacturier résiduel

Bruxelles a été une ville industrielle importante. Alors que les bassins charbonniers wallons fixaient l'industrie de base, l'essor de l'industrie manufacturière bruxelloise s'est fondé, au XIX^e siècle, sur l'attraction d'activités diversifiées, plus attirées par l'importance du marché national, la proximité des capitaux, la diversité des qualifications disponibles et les disponibilités de main-d'œuvre, dans une capitale qui allait devenir, au xxe siècle, le foyer d'attraction principal des mouvements quotidiens de navette.

L'emploi dans l'industrie manufacturière bruxelloise va culminer durant les années 50, fournissant alors plus de 170.000 postes de travail, le chiffre le plus élevé de tous les arrondissements du pays, sans compter le domaine de la construction.

On pouvait alors décrire un véritable axe industriel traversant l'agglomération bruxelloise le long du canal et s'étalant dans le nord-est de la Région, prolongé hors de celle-ci vers Hal et Tubize au sud, vers Vilvorde au nord.

Depuis lors, la chute est dramatique, en même temps que progresse la tertiarisation de l'économie de la capitale: à peine plus de 40.000 emplois salariés en 2002 pour l'industrie manufacturière, plus 6.000 dans le secteur de l'eau et de l'énergie et 17.000 dans la construction.

Pour le seul emploi manufacturier, la chute est de 75% depuis 1970, pour un repli de moitié seulement à l'échelle du Royaume.

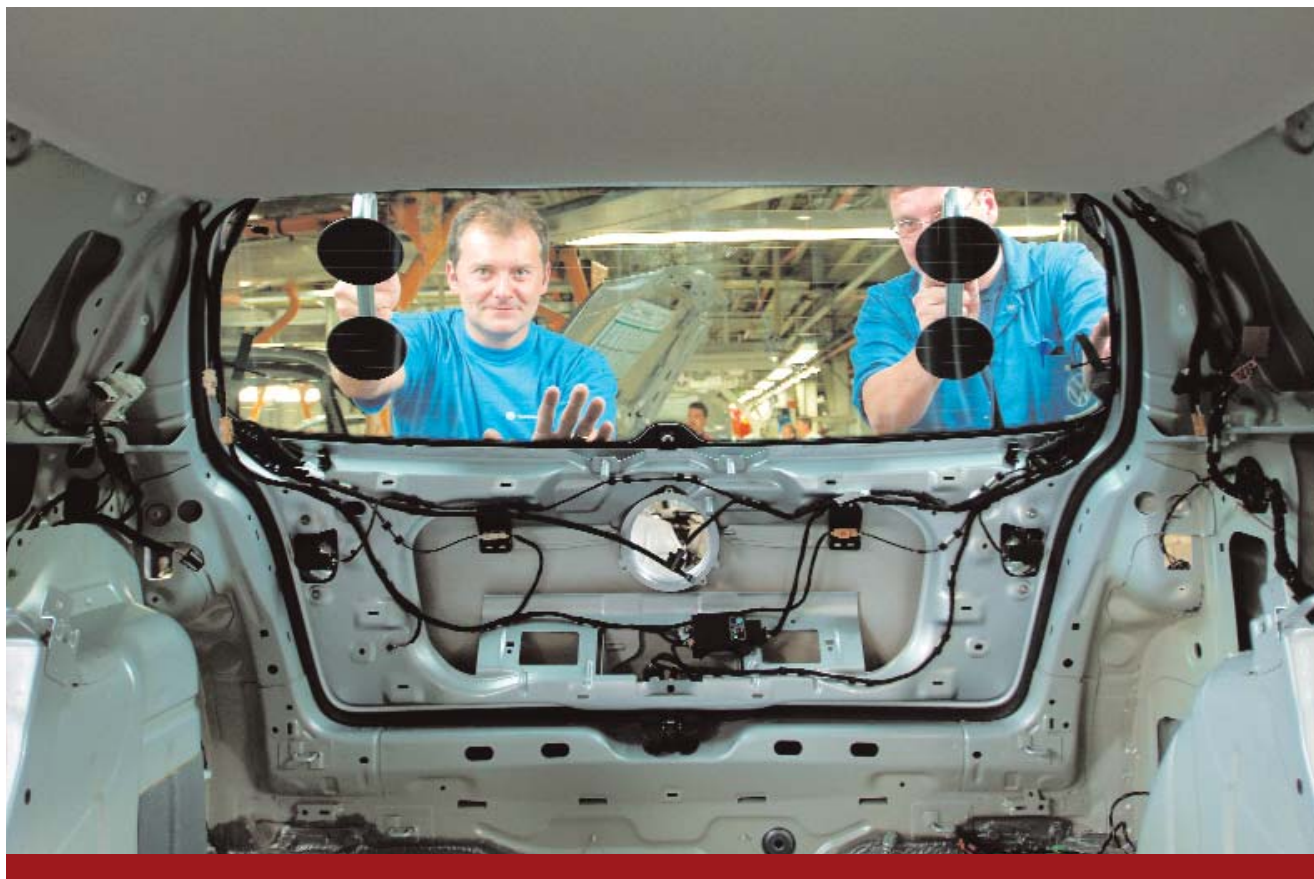


Encore, l'emploi manufacturier subsistant à Bruxelles correspond-il pour une large part à des activités de direction ou de commercialisation, plutôt qu'à de réelles activités de production: 51% des actifs de l'industrie manufacturière bruxelloise sont des employés, alors que ce pourcentage n'est que de 33% pour l'ensemble du Royaume.

Sur environ 695.000 emplois dans la Région, si on tient compte des indépendants et d'une estimation des emplois internationaux et diplomatiques non recensés dans les statistiques belges, l'industrie manufacturière n'en occupe plus que moins de 6% et donc moins de 3% du total, pour les seuls ouvriers.

Dans un premier temps, la désindustrialisation bruxelloise a été en partie compensée par des transferts d'activité ou de nouvelles implantations dans le reste de la région métropolitaine bruxelloise. >>

Sur 695.000 emplois dans la Région, l'industrie manufacturière n'en occupe plus que moins de 6%, et moins de 3% du total pour les seuls ouvriers.



Volkswagen © Nicolas van Haaren

Aujourd'hui, l'emploi manufacturier y régresse à son tour, passant de 84.000 à 42.000 pour l'ensemble des deux arrondissements de Hal-Vilvorde et de Nivelles entre 1970 et 2002, avec, en outre, comme à Bruxelles, 51% d'employés, alors qu'en revanche les environs de Bruxelles connaissent une progression marquée des activités logistiques, des services aux entreprises et d'autres segments du tertiaire.

Toutefois, la valeur ajoutée manufacturière progresse en périphérie à un rythme de 1,3% par an entre 1995 et 2002, alors que cette croissance n'est que de 0,5% à Bruxelles (et 0,6% pour le Royaume), à comparer, sur la même période, à des taux respectivement de 3,8%, 1,8% et 2,0% pour l'ensemble de l'économie.

Presque tous les secteurs de l'activité manufacturière bruxelloise sont touchés par le déclin de l'emploi. Une exception notable concerne l'usine de Volkswagen à Forest, de loin la plus grande entreprise industrielle implantée à Bruxelles.



Elle possède, à elle seule, près du cinquième des emplois manufacturiers et en a créé plus de 1000 au cours des dernières années. Elle recrute une part élevée d'emplois peu qualifiés mais son personnel habite, pour 86%, hors de Bruxelles, et plus particulièrement dans la vallée de la Dendre. On sait aussi que de telles implantations sont potentiellement fragiles, à la merci de réorganisations, dans un groupe international qui s'ouvre fortement à l'est de l'Europe.

La désindustrialisation bruxelloise est un fait partagé par les grandes métropoles européennes et il est vain de tenter de s'opposer à de tels mouvements de fond, qui s'expliquent par les besoins d'espace, la congestion urbaine, le coût du foncier et les délocalisations lointaines.

Tout au plus, est-elle un peu plus marquée dans la grande région métropolitaine bruxelloise (c'est-à-dire, de manière approchée, l'ensemble du Brabant) que dans d'autres: la part de la valeur ajoutée produite par le secteur manufacturier y est, en 2002, de

10,2%, contre 11,0% dans la conurbation métropolitaine hollandaise, organisée autour de Rotterdam et d'Amsterdam, 11,2% en Ile-de-France, 11,7% dans la grande région londonienne, 15,6% dans la région de Francfort.

Il faut toutefois noter une caractéristique spécifiquement peu favorable de Bruxelles: la faiblesse de la recherche-développement, alors que celle-ci est souvent bien présente dans les grandes zones métropolitaines. Cela s'explique par la présence très réduite de sièges sociaux de grandes firmes industrielles de niveau mondial, si l'on excepte Solvay.

Ces sièges fixent souvent la recherche-développement à leur proximité. Les parcs scientifiques bruxellois illustrent cette faiblesse de la recherche-développement: les spin-offs universitaires¹ qu'ils abritent sont peu nombreuses et la plupart des implantations que ces soi-disant parcs technologiques accueillent, relèvent plus de la gestion ou d'activités de maintenance et de logistique que d'activités productives.



L'avenir industriel de Bruxelles: une priorité?

On connaît malheureusement la faiblesse du taux d'emploi des Bruxellois (54,5%, contre 59,9% en Belgique) et l'ampleur exceptionnelle du taux de chômage à Bruxelles (21,2% de la population active, pour une moyenne nationale de 12,7%, fin 2003), alors que, dans le même temps, 6/10 des emplois exercés à Bruxelles le sont par des navetteurs.

Il faut constater que l'industrie manufacturière encore présente à Bruxelles est loin d'être en phase avec les besoins du marché du travail bruxellois et recrute moins encore parmi les Bruxellois que l'ensemble des autres secteurs.

Bien que le niveau de qualification des demandeurs d'emploi bruxellois ait tendance à s'améliorer (31% ont une formation de niveau secondaire supérieur ou plus en 2001, contre 23% en 1990), reflet de l'arrivée sur le marché du travail de jeunes mieux formés, il n'empêche que le niveau moyen de qualification de ces chômeurs reste faible, alors que le secteur manufacturier bruxellois est de plus en plus centré sur des activités quasi-tertiaires et que se maintiennent le mieux, parmi les activités de production, celles qui demandent les personnels les plus qualifiés.

On constate d'ailleurs qu'il y a bien moins d'ouvriers dans les secteurs manufacturiers (20.500 ouvriers) et la construction (moins de 11.000) que dans certaines activités tertiaires, telles que le commerce (plus de 10.000 ouvriers), l'Horeca (18.000), les services financiers et aux entreprises (près de 18.000), l'administration et les services personnels (28.000).

Les niveaux de qualification sont, en outre, moins élevés dans la construction et l'Horeca que dans les secteurs manufacturiers. Or, la part des résidents bruxellois parmi les travailleurs de certains sous-secteurs du tertiaire, comme l'Horeca ou le commerce, ou

Presque tous les secteurs de l'activité manufacturière bruxelloise sont touchés par le déclin de l'emploi. (...) La désindustrialisation bruxelloise est un fait partagé par les grandes métropoles européennes.

>>



Très souvent, les Bruxellois ne suivent pas leur entreprise en cas de délocalisation.

encore dans la construction, est nettement plus élevée que dans le secteur manufacturier. Le développement de ces secteurs est donc plus susceptible d'être en phase avec les besoins les plus criants du marché du travail bruxellois.

Est-ce à dire que la région peut se désintéresser de ce qui lui reste d'industrie et ne concentrer ses efforts que sur d'autres secteurs d'activité? Certes non. D'abord parce qu'il convient de veiller à maintenir, autant que possible, les emplois existants, y compris d'éviter leur délocalisation en périphérie: en effet, si seulement 39% des actifs de l'industrie manufacturière bruxelloise sont des Bruxellois, ce pourcentage tombe à 14% pour les industries implantées en périphérie et, très souvent, les Bruxellois ne suivent pas leur entreprise en cas de délocalisation.

Il conviendrait aussi de renforcer la recherche-développement à Bruxelles et l'articulation de celle-ci avec de nouveaux segments manufacturiers, même si cela ne contribuera sans doute que peu à résoudre le problème du chômage bruxellois.

De ce point de vue, il faudra veiller à réserver à ce type d'implantations la dernière grande réserve foncière que constitue la gare de Schaerbeek-formation et ne pas la vouer à de pures activités administratives, qui peuvent trouver leur place ailleurs, d'autant que cette réserve foncière est bien située vers le nord-est et l'aéroport, zone privilégiée d'implantation d'activités relevant de la technologie, à la limite entre le manufacturier, la maintenance et la logistique.

En ce qui concerne la zone portuaire, les véritables activités manufacturières qui y subsistent sont peu pourvoyeuses d'emplois (tout au plus 13% des emplois de la zone) et on ne peut sans doute pas imaginer leur développement, surtout s'il s'agit d'activités à faible valeur ajoutée par hectare. Toutefois, cette zone doit conserver ses fonctions parce qu'elle joue un rôle important du point de vue logistique et propose des alternatives à moindre impact environnemental en matière de transports.

En conclusion, il est illusoire d'imaginer que l'industrie manufacturière bruxelloise puisse retrouver son ampleur passée, ni même que des développements nouveaux puissent apporter une contribution significative aux problèmes de l'emploi bruxellois, et sûrement pas à celui du chômage féminin (l'emploi manufacturier bruxellois n'occupe que 25% de femmes, pour 46% dans l'ensemble de l'économie).

Ceci étant, reste à défendre l'emploi qui subsiste, en particulier dans quelques sous-secteurs bien intégrés dans le tissu urbain, qui fournissent des emplois peu qualifiés aux Bruxellois (comme l'industrie agro-alimentaire).

Reste aussi à tenter de fixer quelques niches spécialisées, qui pourraient, quant à elles, fournir des emplois de haute qualification, en symbiose avec le tertiaire de pointe, et qui devraient renforcer le potentiel de recherche-développement, en aval des activités de recherche des institutions bruxelloises d'enseignement supérieur, qui, jusqu'à présent, ont moins bien développé ce type de synergies que celles de villes comme Liège ou Gand, où les milieux dirigeants locaux sont moins exclusivement orientés vers les activités de gestion et du tertiaire supérieur, national et international.

Dans cette catégorie entrent les sous-secteurs des industries pharmaceutiques et de la santé, dont la forte croissance a jusqu'ici plutôt profité au Brabant wallon, et les technologies de l'électronique et de l'information, peu présentes jusqu'à maintenant au niveau des activités productives. <<

NOTE

1 ► *Entreprises créées pour valoriser les résultats d'une recherche universitaire.*

Une ville sans entreprises est une ville morte

Rencontre avec Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale



Le tissu économique bruxellois évolue rapidement. On assiste depuis quelques années à une tertiarisation de l'emploi dans notre Région. De nombreuses industries ont, en outre, quitté la Région de Bruxelles-Capitale (ou s'apprêtent à le faire) pour sa périphérie. Pour justifier ces délocalisations, elles mettent en avant le manque d'espaces disponibles, les problèmes de mobilité, une concurrence fiscale interrégionale...

Au cours des années 90, c'est ainsi près de 12.000 emplois qui ont été perdus dans l'industrie manufacturière et près de 11.000 dans le secteur du commerce de gros. Bref, l'emploi industriel est en net recul à Bruxelles.

Selon vous, l'industrie a-t-elle encore un avenir à Bruxelles? En quoi est-elle nécessaire? Que compte faire votre gouvernement pour maintenir et développer l'industrie et les emplois qui en découlent?



CHARLES PICQUÉ: Le Gouvernement bruxellois considère qu'une ville sans entreprises est une ville morte. C'est pourquoi une des grandes lignes de sa déclaration est de "favoriser la création d'entreprises comme moyen de développement durable de la ville". L'accord politique consacre une grande partie à la conclusion de ce que nous avons appelé le "Contrat pour l'Economie et l'Emploi à Bruxelles".

L'objectif principal d'un tel contrat est de créer une véritable dynamique économique au bénéfice des entreprises mais également des Bruxellois. Il envisage ainsi une série de

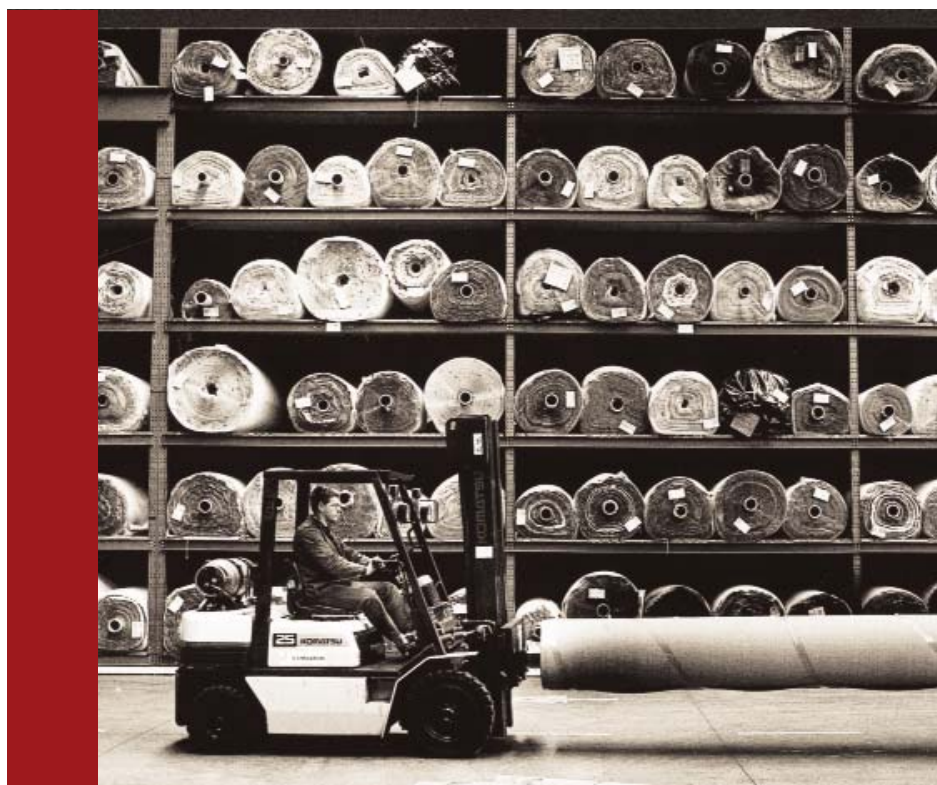
mesures destinées à maintenir et promouvoir le développement économique et industriel et à favoriser la création d'emplois durables.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut mener de politique économique efficace, à Bruxelles, sans traiter le problème de la délocalisation des entreprises.

La Région bruxelloise connaît, en effet, un problème spécifique d'implantation des entreprises sur son territoire, dû bien souvent à l'inadéquation des terrains au sein de quartiers résidentiels. >>



© Ricardo Bravo



Le point de vue des “politiques”

Le Contrat pour l'Economie et l'Emploi à Bruxelles = une série de mesures destinées à maintenir et promouvoir le développement économique et industriel et à favoriser la création d'emplois.

De plus, les entreprises sont souvent attirées par une fiscalité plus attractive dans les deux autres régions du pays. La mobilité ou plutôt l'absence de mobilité peuvent également être un frein dans la décision de l'entreprise de s'installer en Région bruxelloise.

Afin de pallier ces phénomènes, le Gouvernement entend prendre un certain nombre de mesures.

Il augmentera notamment l'offre publique de bâtiments industriels et de surfaces à vocation économique, via la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB).

La SDRB sera également chargée de gérer l'inventaire des bâtiments vacants. Cet inventaire devra devenir un véritable outil d'intervention sur le marché immobilier. Le but est de créer une Agence immobilière économique sur le modèle des Agences immobilières sociales.

Nous envisagerons également la possibilité de donner à la SDRB un droit de gestion publique des sites économiques ou industriels désaffectés ou abandonnés, sur le modèle du droit de gestion publique des logements abandonnés.

Enfin, il faut mettre en place une **politique proactive de relocalisation** des entreprises au sein de la Région.

Le Gouvernement veut désormais mener une politique proactive mais également incitative en direction des entreprises qui manifestent leur intention de déménager.

La cellule d'action stratégique¹ qui a été mise en place au sein de l'Agence Bruxelloise des Entreprises (ABE) pour prévenir les délocalisations, sera donc renforcée et des moyens supplémentaires lui seront attribués.

Enfin, des incitants fiscaux seront également envisagés lors de l'élaboration du Contrat pour l'Economie et l'Emploi, déjà évoqué.



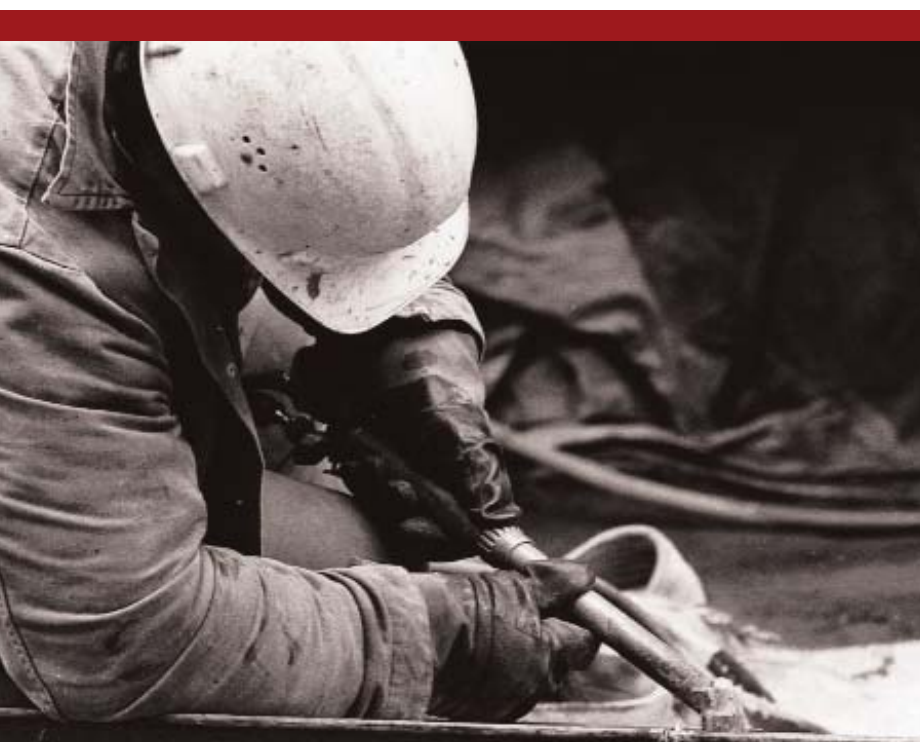
Pour stimuler le développement économique et l'emploi, on peut notamment miser sur les aides économiques, la politique foncière, la recherche-développement.

*Dans le programme d'action du gouvernement pour les cinq prochaines années, la FGTB a ainsi noté avec satisfaction l'intensification de la contractualisation et du ciblage des aides économiques. Elle considère que **le contrôle de l'utilisation des fonds publics est primordial**. Un instrument efficace de ce contrôle serait certainement de lier les aides économiques à l'existence d'une concertation sociale au sein des entreprises.*

Votre gouvernement va-t-il s'engager sur cette voie ? Quels moyens de contrôle de la bonne utilisation des aides compte-t-il mettre en place ?



CHARLES PICQUÉ : Nous avons en effet bien compris l'enjeu du ciblage des aides publiques aux entreprises. Dans le cadre du Contrat pour l'Economie et l'Emploi à Bruxelles, plusieurs mécanismes sont actuellement à l'étude pour conditionner les aides économiques aux entreprises en fonction des retombées pour les Bruxellois, notamment en terme d'emploi, de formation et en fonction de la transmission de leurs offres d'emploi à l'ORBEM.





Il est cependant prématuré de penser à la liaison automatique des aides publiques aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux très petites entreprises (TPE) à l'existence d'une concertation sociale en leur sein.

Des discussions auront lieu sur le sujet dans le cadre des consultations des forces vives de la Région qui se dérouleront fin 2004.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale reste bien sûr attaché à la concertation sociale dont les modalités seront réaffirmées dans le Contrat pour l'Économie et l'Emploi, élaboré et signé avec les partenaires sociaux.

*Plusieurs
mécanismes
sont à l'étude
pour conditionner
les aides
économiques
aux entreprises
en fonction
des retombées
pour les Bruxellois.*

D'autre part, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale compte mettre sur pied des procédures de contrôle a posteriori des aides économiques aux entreprises. Ces mécanismes auront pour but principal la vérification et l'évaluation de la bonne exécution par les entreprises des engagements qu'elles auront pris en terme d'emplois et de formation pour les Bruxellois.



La FGTB de Bruxelles se réjouit de l'augmentation des moyens de la politique foncière de la SDRB, qui lui permettra de développer l'offre publique de bâtiments industriels et de surfaces à vocation économique. Cependant, l'accord de gouvernement ne dit mot d'une autre revendication de la FGTB. Celle-ci porte sur l'augmentation des budgets de la SDRB affectés à l'assainissement des anciens sites industriels pollués.

Allez-vous être attentif à cette problématique et débloquer les moyens financiers adéquats ?



CHARLES PICQUÉ : Le budget 2005 prévoit une augmentation de la dotation à la SDRB en vue d'accroître l'offre de bâtiments industriels et de surfaces à vocation économique. Il n'est pas prévu de réserver une partie des montants ainsi dégagés à la politique d'assainissement des sols.

Toutefois, la déclaration gouvernementale prévoit l'application de l'ordonnance relative à la gestion des sols pollués dont l'efficacité environnementale et économique (particulièrement au regard de l'activité économique dans les quartiers centraux) sera évaluée dans les plus brefs délais.

La nécessité de créer un fonds sur le modèle de celui mis en œuvre au niveau tri-régional pour les stations-service sera également étudiée.

La politique d'assainissement des sols est importante pour la santé des habitants et des travailleurs. Il convient néanmoins de concilier les impacts de cette politique avec le développement de projets industriels au sein de notre Région. >>



La recherche-développement (R&D) et l'innovation sont primordiaux pour permettre aux entreprises de se développer et d'affronter la concurrence internationale. La FGTB souhaite que les entreprises affrontent cette concurrence en mettant en avant la qualité de leurs produits et non en réduisant les salaires. Si certaines revendications de la FGTB sont rencontrées en ce domaine par l'accord de gouvernement, comme la réduction de la distance entre le monde académique et celui des entreprises, ou encore les collaborations entre pôles universitaires bruxellois, wallons et flamands, elle déplore qu'aucun nouvel accent fort ne soit donné à la recherche, en vue d'atteindre les 3% du PIB, préconisés par l'Europe.

Cet objectif des 3%, en sachant qu'1% est à charge des pouvoirs publics et 2% à charge des entreprises, sera-t-il atteint au cours de la législature? Que comptez-vous faire pour stimuler la R&D en entreprise? N'est-il pas contradictoire qu'au niveau européen, on prône la rigueur budgétaire (maximum 3% de déficit public) et qu'en même temps, on souhaite que les pouvoirs publics investissent massivement dans la R&D, l'éducation, la formation professionnelle...?



CHARLES PICQUÉ: Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a clairement indiqué dans sa déclaration que les efforts actuels en matière de recherche étaient insuffisants. Nous souhaitons dès lors donner une impulsion nouvelle au plan de convergence afin de permettre à la Région d'atteindre l'objectif européen des 3%.

Nous comptons veiller au bon fonctionnement, à la transparence ainsi qu'à l'efficacité de l'Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles (IRSIB). Nous veillerons tout particulièrement à la productivité des investissements faits par l'IRSIB.

Les investissements de notre Région ont doublé sous la législature précédente (1999-2003). Le Gouvernement actuel compte égale-

ment accroître les moyens budgétaires alloués à la recherche scientifique et technologique en favorisant la recherche dont les retombées économiques (création d'emplois) et les effets en termes d'amélioration de la qualité de vie peuvent être importants pour la Région.

D'autre part, le Gouvernement bruxellois entreprendra un dialogue avec les entreprises afin de les aider à encourager la recherche appliquée et la création d'entreprises, notamment de spin off², visant à soutenir l'économie régionale. Nous veillerons également à renforcer l'ABE dans son rôle d'interface vers les programmes européens d'innovation, de recherche et de développement.

La Région encouragera le développement de l'économie créative afin de profiter au maximum de ses pôles de croissance (mode, design, cinéma, architecture,...). Nous comptons encadrer le développement des initiatives de financement alternatif de la recherche tels que les “Business Angel” (qui mettent en relation des porteurs de projets et des investisseurs) ou le Seed Fund de la SRIB (fonds spécialisé dans l'investissement de projets novateurs).

L'innovation doit être favorisée non seulement en intensifiant les transferts de technologie des centres de recherche vers les entreprises mais également en invitant le monde académique à répondre à des besoins identifiés par les entrepreneurs eux-mêmes. Cette double approche est d'autant plus intéressante pour Bruxelles que la Région compte un très grand nombre d'universités et de hautes écoles. Enfin, s'il est essentiel à nos yeux de ne pas retarder la consolidation structurelle des finances publiques par un allègement de la dette, nous sommes également convaincus de l'intérêt d'un réinvestissement public et par conséquent d'une politique budgétaire globale plus souple que celle prévue dans le pacte de stabilité. <<

NOTES

1 ► Task force “délocalisation”.

2 ► Entreprises créées pour valoriser les résultats d'une recherche universitaire.

Les secteurs d'éco-industrie constituent un potentiel de développement intense

*Entretien avec Evelyne Huytebroeck,
Ministre bruxelloise de l'Environnement*



Dans une lettre ouverte, datée du 24 mai 2004 et adressée aux partis francophones et néerlandophones, aux partenaires sociaux et au monde associatif, Ecolo développe l'idée, pour relancer la croissance et l'emploi, d'une politique volontariste d'investissements notamment dans les secteurs “éco-industriels” et les services aux personnes. Il se réjouit également de la réorientation de la demande vers les services au détriment des biens matériels et ce, afin de permettre une croissance écologiquement soutenable.

Pouvez-vous nous expliquer les propositions d'Ecolo en cette matière? Qu'entendez-vous par “éco-industrie” et “services aux personnes”?



EVELYNE HUYTEBROECK: L'ère industrielle s'est construite sur un modèle de développement encore très largement dominant aujourd'hui, modèle basé sur la consommation massive de ressources naturelles fossiles (pétrole, gaz, charbon,...) et d'autres matières premières non renouvelables. Nous sommes arrivés aux limites de ce modèle: il consomme davantage de ressources que la Terre ne peut en fournir durablement, et pollue plus que la Terre ne peut le supporter durablement.

De ce constat est né le concept de “développement durable”. L'éco-industrie s'inscrit dans cette perspective. Les secteurs d'éco-industrie constituent un potentiel de développement intense en Belgique et à l'exportation. Ils sont porteurs d'emplois de qualité, plus durables (moins délocalisables) et d'un mieux-être pour les Bruxellois. Ils apportent des solutions à des problèmes écologiques importants.



Un simple exemple: le transport de transit de marchandises va augmenter en Belgique de 75% d'ici 15 ans; or, en privilégiant le rail et la voie fluviale, 5500 emplois peuvent être créés d'ici 2010 et 20.000 d'ici 2020, notamment dans les opérations de distribution et de logistique.

Dans la catégorie des services aux personnes, il y a le tourisme et l'Horeca. Ce sont des services marchands, mais des services quand même. Or ces secteurs, en pleine expansion, sont porteurs d'emplois “infra qualifiés”, même si je n'aime pas ce mot. >>

Les secteurs d'éco-industrie (...) sont porteurs d'emplois de qualité plus durables (moins délocalisables) et d'un mieux-être pour les Bruxellois. Ils apportent des solutions à des problèmes écologiques importants.



Peut-on concilier défense de l'environnement et maintien de l'emploi industriel ?



EVELYNE HUYTEBROECK: Soulignons d'abord que l'accord de gouvernement constate que les obligations légales en matière environnementale (isolation, certification énergétique, recyclage des déchets,...) vont générer de nouveaux emplois, qualifiés et non qualifiés. Le Gouvernement s'engage, en outre, à mettre en place des filières de formation adaptées qui permettront de faire profiter les Bruxellois de ces opportunités.

Une chose est sûre: le développement durable ne se fera pas sans les entreprises. Ce sont elles qui conçoivent et fabriquent les éoliennes, le papier recyclé, les métros, les voitures hybrides, les bio-carburants,... Les entreprises sont d'ailleurs parfois plus sensibles au développement durable que certains politiques. Elles savent que les entreprises gagnantes de demain sont celles qui créeront de la valeur ajoutée et de l'emploi en diminuant de façon drastique l'intensité en ressources non renouvelables des produits.

Prendre en compte des mesures environnementales préventives procure en effet des gains de productivité: on évite des surcoûts en cas de nouvelle réglementation, on diminue les risques d'une catastrophe écologique, de nombreux investissements visant à accroître l'efficacité des procédés de transformation permettent de réduire les coûts de production, une société qui offre un cadre agréable à ses travailleurs connaîtra une moins grande rotation de son personnel et donc une plus grande efficacité.

Je voudrais défaire une idée reçue tout à fait fautive, selon laquelle le respect de l'environnement nuit à la création d'emplois. C'est négliger l'environnement qui détruit les emplois! Les atteintes aux écosystèmes ont un impact négatif sur l'économie et sur l'emploi, car l'économie est tributaire de la qualité de l'environnement naturel qui l'abrite et l'alimente.

Un exemple: les pertes économiques provoquées par les catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique se chiffraient en



*Prendre
en compte
des mesures
environnementales
préventives
procure
des gains
de productivité.*

2003 à 0,2% du PIB¹ de l'Union européenne. Or le coût du respect de Kyoto par la Belgique est estimé à seulement 0,1% du PIB belge. C'est pourquoi l'Organisation Météorologique Mondiale a déclaré: “il nous en coûtera beaucoup plus cher de remettre à plus tard les mesures indispensables pour protéger le climat plutôt que d'agir en temps opportun”.

Enfin, protéger l'environnement et soutenir l'emploi industriel ne sont pas des objectifs qui s'opposent. La preuve est notamment apportée par les performances boursières des entreprises industrielles labellisées “durables”. Le débat porte plutôt sur le sens du progrès et le choix d'activités économiques d'avenir et de filières industrielles durables.



La disparition des emplois industriels, au profit d'emplois dans le secteur des services, ne risque-t-elle pas d'être néfaste pour les moins qualifiés? Une économie peut-elle survivre sans industrie ?



EVELYNE HUYTEBROECK: L'élévation du confort matériel, ces dernières décennies, s'est faite grâce à des bouleversements en matière d'emploi. Des activités, des entreprises et des produits sont apparus, d'autres ont disparu ou, vu leur importance, ont diminué. Les destructions et créations d'emplois constituent un processus perma-

ment, dont le principal moteur est le progrès technique (l'automatisation) qui génère des gains de productivité du travail dans les secteurs qui en bénéficient.

Le mouvement s'accélère avec la mondialisation de l'économie: ce n'est donc pas l'émergence des services en soi qui détruit l'emploi industriel! Quant aux moins qualifiés, l'emploi dans les secteurs des services aux personnes, du tourisme, de la culture ou de l'Horeca n'est pas, par nature, plus ou moins qualifié que l'emploi industriel. Par ailleurs, les activités industrielles délocalisées, sous l'effet de la mondialisation, concernent de façon croissante le travail qualifié dans la production alors que les activités de service sont davantage liées au marché local.



Adopter une politique volontariste en termes d'investissements suppose des moyens financiers considérables. Où peut-on les trouver?



EVELYNE HUYTEBROECK: Les politiques déjà mises en place en matière de promotion des énergies renouvelables et de soutien aux économies d'énergie ont été financées soit par les finances publiques (réductions d'impôts), soit par des mécanismes de marché (certificats verts). Sur le plan macro-économique, la réponse est la réaffectation progressive vers les investissements "éco-industriels" des sommes aujourd'hui consacrées à des dépenses de réparation récurrentes et non durables.



Au cours des dix dernières années, de nombreuses industries ont quitté la Région de Bruxelles-Capitale (ou s'apprêtent à le faire) pour sa périphérie. Pour justifier ces délocalisations, elles mettent en avant le manque d'espaces disponibles, les problèmes de mobilité, des contraintes environnementales sans cesse croissantes,...

Au cours des années 90, c'est ainsi près de 12.000 emplois qui ont été perdus dans l'industrie manufacturière et près de 11.000 dans le secteur du commerce de gros. Bref, l'emploi industriel est en net recul à Bruxelles.

En tant que Ministre de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, que comptez-vous mettre en place afin de stopper ce phénomène de délocalisation? Que répondez-vous aux industriels qui revendiquent plus de stabilité juridique et une législation environnementale moins contraignante?



EVELYNE HUYTEBROECK: De façon générale, j'estime que Bruxelles a besoin d'une "politique industrielle" qui développe plus particulièrement les secteurs à triple plus-value (emploi, environnement et santé) comme les technologies propres, l'éco-construction,...

Ce ne sont d'ailleurs pas les "contraintes environnementales" qui causent les délocalisations. Les causes réelles sont l'accessibilité difficile, le manque d'espaces disponibles, le prix du foncier et la concurrence fiscale entre les régions. Il faudra absolument, sur ce dernier point, conclure un pacte avec les régions wallonne et flamande, car il n'est de l'intérêt de personne que Bruxelles se vide. Les solutions à ces problèmes passent par l'exercice efficace du droit de gestion publique dont sera dotée la Société de développement régional de Bruxelles (SDRB), par l'assainissement des sols (dont les cockeries), par une négociation avec la SNCB pour planifier le dégel de ses réserves foncières, par le développement de la Task-force "délocalisation" au sein de l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (ABE) afin de prévenir les risques de délocalisation par une politique préventive d'accompagnement, par des aides à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

J'ai, en outre, la volonté d'assurer une stabilité juridique dans les matières environnementales en tenant compte de notre obligation à transposer dans le droit bruxellois les nombreuses directives européennes. Enfin, je m'attacherai à simplifier les procédures en matière d'octroi des permis d'environnement, notamment par l'utilisation de l'informatique. <<

NOTE

1 ► Le PIB est le produit intérieur brut c'est-à-dire l'ensemble des biens et services produits sur un territoire donné pendant un an.



Les activités industrielles délocalisées concernent de façon croissante le travail qualifié dans la production alors que les activités de services sont davantage liées au marché local.

L'abaissement de la fiscalité est un levier important

Le point de vue de Christian Franzen, administrateur délégué de l'Union des Entreprises bruxelloises (UEB)



Quel rôle jouent les industries et l'emploi industriel dans l'économie bruxelloise ?



CHRISTIAN FRANZEN: Les entreprises industrielles assurent un certain équilibre des fonctions économiques et sociales dans l'ensemble urbain que constitue Bruxelles. On conçoit difficilement une ville où il n'y aurait que des activités de service: on tomberait dans une ville artificielle, comme Washington. Il est vrai que toutes les villes d'une certaine importance n'ont plus l'activité industrielle d'il y a 50 ans: il y a eu l'évolution des technologies et des mentalités.

Ainsi, la pollution est un concept très récent. Une activité industrielle me paraît donc indispensable pour l'équilibre urbain, mais il faut se mettre d'accord sur la signification du terme "industrie", en ce début de XXI^e siècle et pour les 50 années à venir.



Pour stimuler le développement économique et l'emploi, le nouveau gouvernement bruxellois souhaite réserver les aides économiques aux entreprises s'engageant durablement pour l'emploi et la formation des Bruxellois. L'axe prioritaire des politiques économiques sera, en outre, orienté en faveur des petites et moyennes entreprises. Quels pourraient en être, d'après vous, les effets ?



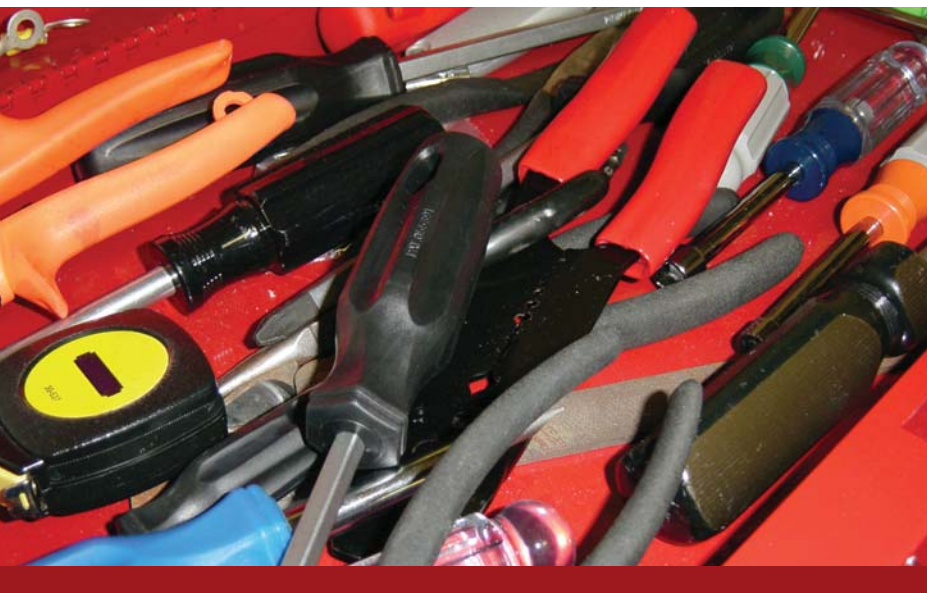
CHRISTIAN FRANZEN: La déclaration gouvernementale s'inscrit, au moins partiellement, dans la continuité de la réforme de la législation en matière d'aide à l'expansion économique adoptée sous le gouvernement précédent. Dans les milieux économiques, nous étions demandeurs d'une pareille réforme; il est toutefois un peu tôt pour en apprécier les effets.

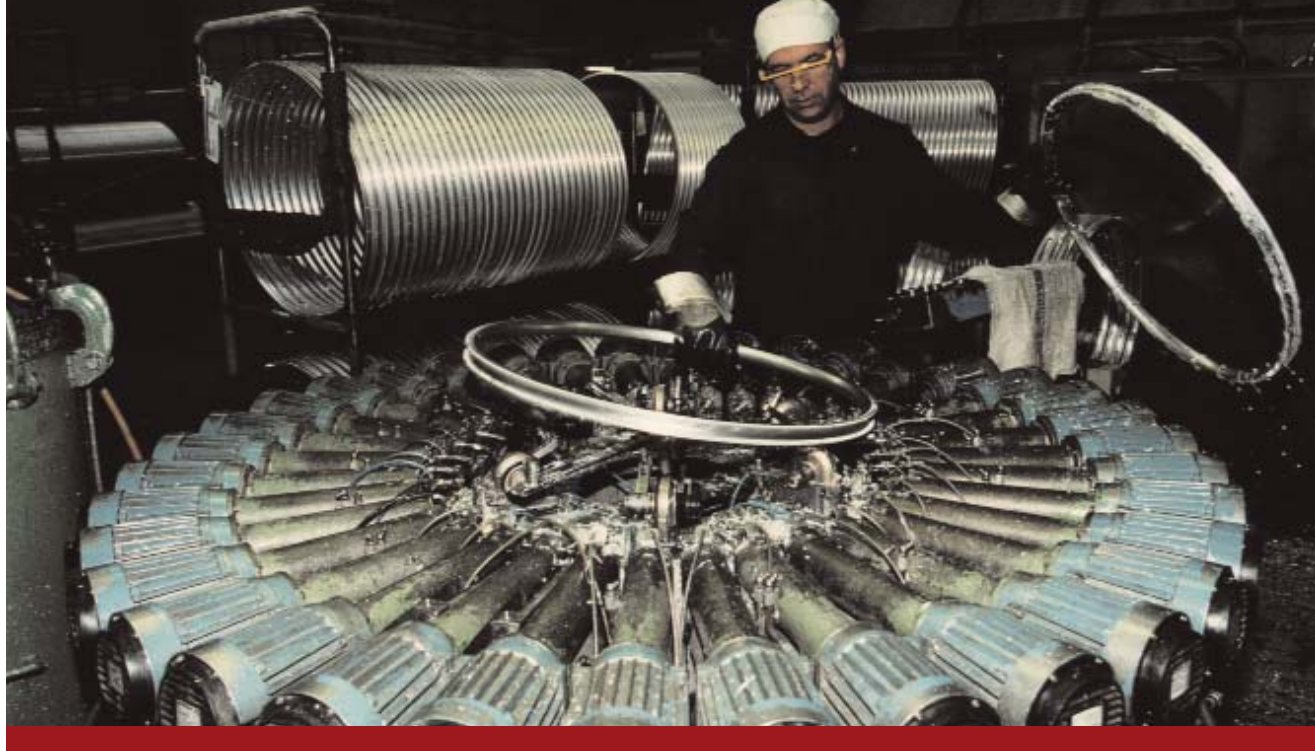
Son contenu s'inscrit dans le prolongement de la signature, en 2002, du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois. Nous ne voyons pas de difficultés à lier certains engagements en matière d'emploi et l'octroi des aides.

Nous pensons en outre que, du fait de leur petite taille et de leurs manques de moyens, les PME peuvent faire l'objet d'un traitement distinct. Mais la répartition des aides entre les acteurs économiques doit être équilibrée et tenir compte du secteur d'activité.


Si on souhaite que de nouvelles industries s'implantent à Bruxelles, il faudra tenir compte de l'élément suivant: il est rare qu'une entreprise vienne s'installer du jour au lendemain et crée 350 emplois.

Il faut, d'une part, qu'on ne procède à aucun abaissement de la fiscalité ou de la parafiscalité sans en mesurer tous les effets économiques et sociaux et...






Souvent, les entreprises démarrent à petite échelle, pour croître ensuite. Pour ce faire, les conditions doivent être favorables; d'où l'importance d'une juste répartition des aides économiques, qui tienne compte des situations. L'attention accordée aux PME n'est pas une mauvaise idée: il faut toutefois que priorité ne soit pas quasi-exclusivité. Un abaissement de la fiscalité est, selon nous, un autre levier important pour favoriser la création d'emplois et l'implantation d'entreprises.

 **Les entreprises sont les premières demanderesse d'investissements publics en termes d'infrastructures, de Recherche et Développement, d'éducation, de formation des travailleurs et des demandeurs d'emploi. Investir en ces domaines est, en effet, essentiel pour permettre aux entreprises d'affronter la concurrence économique nationale et internationale.**

Mais ces demandes ne sont-elles pas incompatibles avec les revendications patronales sur la baisse générale de la fiscalité pour les entreprises? Où trouver alors les moyens pour financer les différentes politiques bruxelloises?

 **CHRISTIAN FRANZEN:** Les milieux économiques ne sont pas demandeurs d'une baisse de la fiscalité pour le plaisir d'avoir quelques pourcents de bénéfice en plus. Ce qui nous préoccupe, c'est que le traitement fiscal ne soit pas un handicap pour les

entreprises, et plus précisément pour les entreprises bruxelloises.

Au niveau régional, nous avons attiré l'attention du formateur du nouveau gouvernement sur cet aspect. Au niveau fédéral, l'impôt des sociétés a été diminué sous le gouvernement précédent, ce qui est une bonne chose en termes d'image. Je sais qu'il faut distinguer le taux nominal d'imposition tel qu'il apparaît dans la législation et la situation individuelle de chaque entreprise: les avantages fiscaux et les dérogations font que souvent l'impôt est inférieur au taux nominal d'imposition.

Cependant, lorsqu'une entreprise envisage de s'installer quelque part, elle regarde les taux de l'ISOC¹, de la TVA,... inscrits dans la loi de chaque Etat et ne commence pas à examiner toutes les ficelles fiscales possibles.

Le problème est bien plus de se situer favorablement par rapport à la concurrence que d'avoir le meilleur taux du monde. L'objectif n'est pas d'arriver à des taux zéro et de mettre l'Etat ou la Région à genoux!

Pour revenir à la question, il n'y a pas d'incompatibilité entre les revendications d'un plus grand investissement public dans la recherche ou la formation et les revendications d'un abaissement de la fiscalité. Pour cela, il faut, d'une part, qu'on ne procède à aucun abaissement de la fiscalité ou de la parafiscalité sans en mesurer tous les effets économiques et sociaux et, d'autre part, que la répartition des recettes publiques soit bien

...d'autre part, que la répartition des recettes publiques soit bien adaptée à la situation économique et à ses évolutions.

>>



*Les entreprises
bruxelloises
essaient, plus
qu'on ne l'imagine,
d'engager des
travailleurs
bruxellois.*

adaptée à la situation économique et à ses évolutions. Ainsi, les recettes pourraient être plus ciblées: décider, par exemple, d'investir prioritairement dans tel secteur, pour le relancer. Le secteur industriel, par exemple.



Quelles garanties les entreprises sont-elles prêtes à offrir en termes de création d'emplois durables pour les Bruxellois?



CHRISTIAN FRANZEN: D'une part, les entreprises bruxelloises essaient, plus qu'on ne l'imagine, d'engager des travailleurs bruxellois. Elles y ont intérêt: quand un travailleur doit faire un déplacement moindre pour se rendre au travail, c'est un avantage, certes immatériel, mais un avantage réel pour l'entreprise.

D'autre part, aucune entreprise n'a intérêt à vivre dans un environnement social détérioré, qui se révélerait être une bombe sociale à retardement. Des efforts importants sont faits par les entreprises, et cela, aussi, au niveau du lien entre l'emploi et la formation. Notamment par les secteurs industriels, à l'image de la Fédération des industries technologiques (Agoria). Le fonds de formation paritaire des employés (Cefora) est aussi un bon exemple de ces efforts.

Notez que, paradoxalement, les communes et les régions emploient une proportion anormalement faible de Bruxellois alors que pour certains de ces emplois, les handicaps traditionnels (l'insuffisance de formation ou de connaissances linguistiques) ne sont pas des obstacles réels.

Les entreprises seront bien sûr parties prenantes au contrat pour l'économie et l'emploi que propose le nouveau gouvernement et qui s'inscrit dans le prolongement du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois. Par contre, ce que les entreprises peuvent difficilement faire, c'est s'engager à créer tel ou tel nombre d'emplois pour les Bruxellois: personne ne maîtrise complètement l'évolution du marché!

Ainsi, l'évolution du prix du baril de pétrole nous échappe largement. Il y a des choses qui ne se décrètent pas. Par contre, ce qu'il est important de faire, c'est de rendre effective la collaboration public/privé, mise en place par l'ordonnance relative à la gestion mixte du marché de l'emploi. Cette réforme ouvre des perspectives positives pour l'emploi.



Les entreprises bruxelloises sont-elles prêtes à s'engager plus avant en termes d'investissement privé dans la Recherche-Développement, la formation des travailleurs,...?



CHRISTIAN FRANZEN: Les entreprises bruxelloises sont demandereses en ces matières et elles le sont de manière "responsable". J'entends par là que, si elles ne peuvent évidemment supporter seules les coûts de la recherche et de la formation, elles sont disposées à apporter leur pierre à l'édifice. Les centres de référence² sont la preuve de cette bonne volonté. Nous nous réjouissons, en outre, de l'augmentation, sous le précédent gouvernement, de la part du budget consacrée à la recherche. Vous noterez qu'en Belgique, ce sont déjà les entreprises qui font le plus d'efforts pour atteindre la norme des 3% de la richesse produite (PIB) que doivent consacrer les Etats à la recherche. <<

NOTES

1 ► Impôt des sociétés.

2 ► Les centres de référence professionnelle sont des centres de formation créés en partenariat par les organismes publics d'emploi et de formation et les secteurs professionnels. Les réseaux d'enseignement y sont associés. Ils visent à réunir dans un même espace un ensemble d'équipements de formation professionnelle de pointe pouvant à la fois servir à la formation initiale des jeunes en enseignement technique et professionnel, à la formation en alternance, à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et à la formation continuée des travailleurs.

La SDRB au service des entreprises

Rencontre avec Luk Daems, Administrateur général adjoint de la SDRB

Créée en 1974, la SDRB, la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale, est un organisme de droit public chargé de l'exécution de la politique d'expansion économique et de rénovation urbaine dans la Région de Bruxelles.

Pour mieux comprendre son rôle dans le développement économique – et donc aussi dans le développement de l'emploi – de notre Région, nous avons posé quelques questions à son administrateur général adjoint, Luk Daems.



Pouvez-vous nous expliquer plus précisément les différentes missions que remplit la SDRB dans le cadre du développement économique et de l'emploi en Région bruxelloise ?



LUK DAEMS : En matière d'expansion économique, le but premier de la SDRB est d'attirer des entreprises industrielles, artisanales et de service sur le territoire de la Région bruxelloise. Nous agissons ainsi sur l'offre immobilière (terrains et bâtiments à vocation économique) en permettant aux entreprises d'acquérir des surfaces industrielles à des prix très attractifs.

*Le but premier
de la SDRB
est d'attirer
les entreprises
industrielles,
artisanales et
de service sur
le territoire
de la Région
bruxelloise.*

*Molenbeek-St-Jean,
le bâtiment
industriel "Gosset"
Photo © Brison*

Mais la SDRB, au fil des années, a également développé de nombreux services à destination de ces entreprises tels que l'information, l'animation et l'accompagnement.

A ce jour, la SDRB dispose de 30 sites à vocation économique (dont 4 parcs scientifiques et 26 parcs industriels). Cela représente une surface de près de 170 hectares, sur laquelle 215 entreprises sont actives. Il s'agit, soit de projets industriels, soit d'entreprises à vocation scientifique – à haute valeur ajoutée. Et là, on constate une évolution importante depuis quelques années: les dossiers industriels prennent progressivement le pas sur les entreprises à haute valeur ajoutée. En 2003, 60% des dossiers étaient des dossiers industriels.

Ce phénomène s'explique par le fait que de nombreuses entreprises industrielles se relocalisent ou s'implantent à Bruxelles (SPRL VAG Security systems, SA Ideal Felt, Scania,...). Ainsi, contrairement à ce que beaucoup veulent faire croire, le dynamisme de la Région et de ses instruments d'action, comme la SDRB ou l'Agence bruxelloise de l'entreprise (ABE), a permis le retour de nombreuses entreprises à Bruxelles. >>



En 2003, dans un climat économique incertain, 33 entreprises ont été agréées pour exercer leurs activités sur un des sites de la SDRB. Pour 2/3 d'entre elles, il s'agit de nouvelles installations. Tout ceci pour vous dire que la Région de Bruxelles-Capitale possède une attractivité non négligeable, liée à sa politique de maîtrise du coût du terrain, à sa position géographique centrale, à la diversité de son tissu économique, à sa main-d'œuvre abondante et à la qualité de l'accompagnement offert aux entreprises.



Quelles sont les difficultés rencontrées par les industries bruxelloises ou les industries cherchant à s'installer dans notre Région ?



LUK DAEMS: J'identifie ici cinq problèmes majeurs. Le premier est lié au peu d'espaces disponibles. Les terrains à vocation économique se font rares, et il n'est d'ailleurs quasi plus possible, dans l'état actuel des choses, de réaliser de grands projets industriels à Bruxelles. Les terrains disponibles ne sont, en effet, pas extensibles indéfiniment. Pourtant, des solutions existent, notamment à la gare de formation de la SNCB à Schaerbeek. Mais cette importante réserve foncière est aujourd'hui inexploitée. Pour débloquer la situation, une concertation entre la Région et l'Etat fédéral est indispensable.

Deuxièmement, il y a de nombreuses faillites, dans un contexte économique morose. Le travail de la SDRB est essentiel dans ce domaine. Elle tente de trouver des solutions, endéans les deux ans, pour les entreprises victimes d'une faillite. Cela est d'autant plus important qu'en cas de faillite d'une entreprise située sur un site de la SDRB, l'ensemble des dettes et des bâtiments lui reviennent.

Troisièmement, je mettrais en avant le niveau des taxes, essentiellement les taxes communales, qui entraînent une perte de compétitivité des entreprises. Il est d'ailleurs assez paradoxal de constater que les communes les plus déshéritées et, donc, celles qui lèvent le plus de taxes sont aussi celles qui accueillent la toute grande majorité des sites

susceptibles d'offrir des espaces à vocation industrielle. Il me semble important, ici encore, de négocier avec le pouvoir fédéral un meilleur financement des communes.

Quatrièmement, il existe une difficulté d'obtenir des permis d'implantation. Les procédures sont complexes et souvent relativement longues. La SDRB intervient ici également et aide les entreprises dans leurs démarches.

Enfin, cinquièmement, la pollution et les coûts y afférents sont autant d'obstacles à l'implantation ou à l'extension d'industries à Bruxelles. Nous sommes en milieu urbain. Les exigences environnementales sont importantes et les entreprises exigent toutes les garanties à cet égard. Elles ne souhaitent pas payer pour des pollutions anciennes non liées à leur activité. De plus, en cas de faillite, il est très difficile de récupérer les coûts de la dépollution auprès des anciens propriétaires. La SDRB doit donc à nouveau intervenir.



Que fait la SDRB pour résoudre ces difficultés et accompagner les entreprises bruxelloises dans leur développement économique ?



LUK DAEMS: Tout d'abord, elle agit sur l'offre de surfaces à vocation économique, notamment en achetant des terrains et en les aménageant ou en rachetant des bâtiments industriels abandonnés. Cette mission relativement complexe nécessite beaucoup de moyens et une grande expertise (étude de marché, rénovation,...). C'est pourquoi nous développons de

*Anderlecht,
le parc industriel
et scientifique
"Erasmus"*

*Photo ©
Henderyckx
Izegem*



multiples partenariats, notamment avec le secteur privé, afin de mieux répondre aux besoins de financement de ces projets et d'augmenter l'offre en bâtiments pour entreprises. Grâce aux fonds européens d'Objectif 2 ainsi qu'à des subsides fédéraux et régionaux, la SDRB a pu acquérir deux nouveaux sites en 2003: le site "De Lijn" et le bâtiment "Bara/Deux gares" à Anderlecht.

Par le biais du site Internet Inventimmo, la SDRB réalise également, depuis 1989, un **inventaire des locaux vacants, disponibles pour les entreprises.**

Elle participe aussi à des **initiatives économiques spécifiques sur le plan régional.** Ainsi, elle a été très active dans le cadre du dossier du parc "Automotive" de VW, en accompagnant l'entreprise dans sa volonté d'extension et en lui garantissant l'espace nécessaire. Elle a aussi entrepris des démarches pour la formation des travailleurs et pour attirer des entreprises sous-traitantes sur le site de Forest.

Elle tente d'**augmenter les collaborations scientifiques entre les entreprises et les universités et hautes écoles.** Les entreprises qui s'engagent dans de telles collaborations voient leur loyer réduit. Nous sommes ainsi associés aux différents **projets d'incubateurs** se développant à Bruxelles.

La SDRB se présente également comme **partenaire des centres d'entreprises bruxellois** qui visent à soutenir les activités économiques locales dans les quartiers à revitaliser. Ces centres accompagnent l'entrepreneur dans les différentes phases de lancement de son activité. Actuellement, six centres sont en activité et deux autres sont en projet.

Nous sommes, en outre, présents dans les **commissions de concertation communales** où nous défendons les intérêts des entreprises. Cette présence est capitale. Il n'est pas toujours facile de faire accepter l'implantation d'une entreprise industrielle. Enfin, en collaboration avec l'ensemble des institutions publiques régionales, la SDRB tente d'établir un dispositif d'alerte des délocalisations.



*Molenbeek-St-Jean,
le bâtiment
industriel
"Lavoisier"
(anciennement
British American
Tabacco)*

*Photo
© Henderyckx
Izegem*



Le nouveau gouvernement bruxellois s'est engagé à considérablement augmenter les moyens de la politique foncière de la SDRB, notamment en augmentant l'offre publique de bâtiments industriels et de surfaces à vocation économique. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Néanmoins, une autre de vos revendications, qui est également portée par la FGTB, est de voir augmenter vos budgets pour vous permettre d'assurer le coût de l'assainissement des anciens sites industriels pollués. L'accord de gouvernement ne fait pas allusion à cette problématique.

En tant que Directeur général - Expansion économique de la SDRB -, pouvez-vous expliquer en quoi cette problématique est essentielle au développement économique bruxellois ?



LUK DAEMS : Comme je l'ai déjà évoqué, les terrains industriels disponibles se font rares et ils sont, en outre, tous pollués d'une manière ou d'une autre. On estime ainsi que, dans les premières années, ce sont près de 9 millions d'euros par an qui seront nécessaires à la dépollution. C'est dire l'ampleur de la tâche qui nous attend.



Quels sont les projets prioritaires que vous souhaiteriez voir aboutir le plus rapidement ?



LUK DAEMS : La problématique que vous venez d'évoquer me semble devoir être un point essentiel de l'action du gouvernement en matière d'expansion économique. Je souhaiterais également que des solutions structurelles soient dégagées pour assurer l'avenir financier des centres d'entreprises. Ceux-ci sont en grande partie financés par des fonds européens (URBAN et Objectif 2) qui, à terme, ne seront pas renouvelés. Enfin, il serait bon d'augmenter l'attractivité de certains sites. <<

Il devient urgent d'investir massivement dans la formation professionnelle

Les propositions de Paul Binje, Président de la Centrale des Métallurgistes du Brabant



Pouvez-vous nous expliquer les difficultés que rencontrent les industries bruxelloises actives dans votre secteur? Quelles solutions sont envisageables pour pérenniser et développer l'emploi industriel à Bruxelles?



PAUL BINJE: Afin d'être le plus clair possible, je vais partir de cas très concrets auxquels nous avons été confrontés dans notre travail syndical.

Prenons, par exemple, le cas de l'usine Diamant Boart, dont on a beaucoup parlé lors de la catastrophe du zoning de Ghislenghien. Cette entreprise a en effet quitté Bruxelles pour s'installer sur ce nouveau site industriel. La structure à plusieurs niveaux de son ancien bâtiment à Forest, ainsi que les difficultés d'accès des camions ont été évoquées par

Nous sommes, à Bruxelles, dans un environnement urbain.

Les entreprises y sont soumises à des contraintes importantes et légitimes en termes d'urbanisme, d'environnement,...

l'entreprise pour justifier sa délocalisation. La position de la Centrale du Métal était pourtant très claire: nous souhaitons maintenir l'usine qui s'est développée dans le tissu bruxellois, pour préserver les nombreux emplois industriels à Bruxelles.

A cette fin, nous avons pris contact avec la SDRB¹ qui a pu nous proposer un site intéressant proche de l'hôpital Erasme. Malheureusement, la durée d'obtention du permis d'exploitation était de près de deux ans!

De plus, la volonté de la multinationale était de quitter Bruxelles. Il ne faut pas oublier que nous sommes, à Bruxelles, dans un environnement urbain. Les entreprises y sont soumises à des contraintes importantes et légitimes en termes d'urbanisme, d'environnement,... A Ghislenghien, Diamant Boart jouit d'un



accès direct à l'autoroute et a pu obtenir son permis d'exploitation très rapidement. Les terrains sont beaucoup moins chers. L'espace est bien plus grand et les aides publiques plus importantes! Face à une telle concurrence, nous sommes souvent fort désarmés.

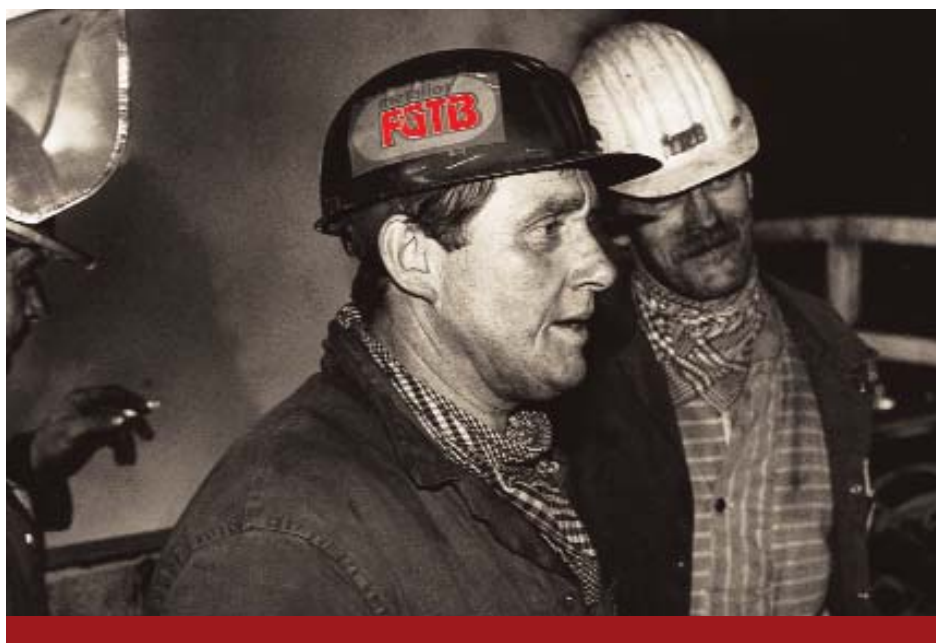
Selon moi, le problème essentiel que rencontrent les entreprises à Bruxelles est donc lié à l'accessibilité des sites de production et à la structure vieillotte des bâtiments industriels. Il touche à la fois les clients/fournisseurs mais aussi les travailleurs. En effet, la STIB a développé son offre de transports en commun sans tenir compte des horaires "atypiques" du travail en équipe. De nombreuses industries ont quitté la région en raison de ces difficultés d'accès et de leur étranglement par manque de place.

Un autre élément pouvant, à mon sens, encourager les délocalisations, est à trouver dans les plus-values souvent très intéressantes que peuvent réaliser des entreprises qui vendent leurs bâtiments industriels, notamment pour en faire des lofts ou des bureaux. Il peut dès lors être très rentable de vendre en ville pour aller s'installer en périphérie, où les terrains sont bien moins chers.

Prenons un autre exemple, celui de Philip Morris, qui ferme son usine en prétextant qu'elle ne peut s'agrandir en Région bruxelloise². On devrait être capables de proposer des solutions alternatives aux mêmes conditions que la Wallonie ou la Flandre. La SDRB ne peut, malheureusement, pas le faire. C'est impossible! La compétition entre les régions est trop grande.

On constate aussi un glissement très marqué de l'emploi industriel vers l'emploi dans les services aux entreprises (ascensoristes, électriciens, manutentionnaires,...).

Ainsi, quand je compare les mouvements de délocalisation et ceux d'implantation, je constate que toutes les entreprises qui ont quitté Bruxelles sont des entreprises de fabrication métallique, et toutes celles qui sont venues, des entreprises de services à l'industrie ou aux infrastructures urbaines.



Les demandes de qualification des entreprises augmentent sans cesse. Investir dans la formation semble donc être primordial?



PAUL BINJE: On se fait encore très souvent une fausse idée de l'emploi industriel en ce sens qu'il n'offrirait que des emplois pour travailleurs peu qualifiés. C'est une erreur! L'emploi industriel est qualifié et l'est toujours plus. Le travail est de plus en plus complexe. Seuls certains secteurs ou entreprises, principalement liés à la logistique, demandent encore de faibles qualifications comme l'Horeca, l'entreprise DHL,... Ces entreprises offrent d'ailleurs bien souvent des contrats très précaires.

Si l'on veut maintenir des entreprises à Bruxelles et mettre des Bruxellois au travail, il devient urgent d'investir massivement dans la formation professionnelle. La concurrence est rude avec les travailleurs des autres régions qui ont perdu leur travail. Et quand je parle de qualifications, je ne parle pas uniquement de la qualification professionnelle proprement dite, mais aussi de l'aptitude, du comportement de la personne au travail (ponctualité, absentéisme,...).

Mais attention, les formations doivent aussi et surtout déboucher sur de l'emploi. On ne peut former les personnes pour ensuite les >>

Le problème essentiel que rencontrent les entreprises à Bruxelles est donc lié à l'accessibilité des sites de production et à la structure vieillotte des bâtiments industriels.

L'emploi industriel est qualifié et est toujours plus.



On assiste à une “externalisation” (= transférer une partie de la production à des sous-traitants) de l’activité vers des PME afin de ne plus devoir répondre aux conditions salariales de la société-mère qui, elle, possède, souvent, une délégation syndicale forte et des acquis sociaux importants.

renvoyer au chômage. Le découragement est alors total. N’oublions pas que le travail reste encore et toujours le principal facteur d’intégration sociale.

Quelle est la place des petites entreprises industrielles à Bruxelles?



PAUL BINJE: Aujourd’hui, on constate de plus en plus que les sociétés qui s’installent ou se maintiennent à Bruxelles sont de petites industries. Je pense d’ailleurs que c’est dans l’accueil de ce type d’entreprises que la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) doit être proactive. Le temps où l’on accueillait de grandes entreprises industrielles à Bruxelles est malheureusement révolu.

En réalité, de nombreuses grosses entreprises sous-traitent des segments de leur activité. Prenons, comme exemple, la société Axima. Elle gérait auparavant l’ensemble de la logistique liée aux bagages à l’aéroport de Zaventem. Elle a transféré une partie de ses activités peu qualifiées vers une autre société, qui se trouve dans une commission paritaire beaucoup moins intéressante pour les travailleurs (CP 100).

On assiste ici à un phénomène d’externalisation de l’activité vers d’autres plus petites sociétés (PME), afin de ne plus devoir répondre aux conditions salariales de la société-mère qui, elle, possède souvent une délégation syndicale forte et des acquis sociaux importants.

A mon sens, il faudrait conditionner les aides économiques de la Région à la présence syndicale dans les entreprises. Si on veut réguler le marché et garantir le respect de la législation sociale, ce point est essentiel.

Ne pas le faire, en outre, fait courir un risque aux grosses sociétés où nous sommes présents et qui respectent les lois et offrent de bonnes conditions à leurs travailleurs.

On ne va quand même pas donner des avantages à des sociétés qui ne respectent pas la législation sociale!



Une très grande société industrielle active à Bruxelles est l’usine VW à Forest. Dans votre travail syndical, quelles sont les difficultés que vous y rencontrez?



PAUL BINJE: L’usine emploie, à ce jour, près de 5600 travailleurs dont 600 employés et 200 intérimaires. Parmi les sous-traitants directs, l’usine génère encore près de 1000 emplois. Sa part dans l’emploi industriel bruxellois est donc vraiment considérable.

Aujourd’hui, on constate que l’extension attendue de l’usine automobile VW à Forest, par le biais de la création d’un parc “Automotive” regroupant des sous-traitants de VW, n’est plus remise en cause par VW Allemagne. La Région a fait de grands efforts, via la SDRB, pour que ce projet puisse se réaliser. Cet investissement est en effet crucial pour l’avenir de l’entreprise. Il permettra de compenser les effets sur l’emploi de la robotisation de la chaîne de montage de la nouvelle Golf par la production d’autres modèles de voiture. Sans ce projet d’intégration des sous-traitants dans l’usine VW (“just in time”), l’introduction de nouveaux modèles de voiture serait devenue impossible à Forest, faute de place pour le stockage et la manutention des pièces. Ce qui se serait traduit à court et à moyen terme par de nouvelles destructions d’emploi. Nous cherchons à fabriquer à Bruxelles une grande flexibilité de modèles pour répondre rapidement aux demandes du marché.

L’intégration de sous-traitants sur le site VW devrait faciliter la reconversion de travailleurs. VW envisage ainsi de créer sa propre société de sous-traitance logistique, en garantissant aux travailleurs transférés le statut d’ouvrier de Volkswagen. Cette société “Automotive” pourra offrir d’autres services non liés uniquement à VW et créer ainsi de nouveaux emplois. <<

NOTES

- 1 ► Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale, où la FGTB siège au conseil d’administration. Voir l’interview de Luk Daems, p.21.
- 2 ► Dossier du ressort de la Centrale générale de la FGTB

Des industries dans la ville?!

La question de l'avenir de l'industrie¹ en Belgique et, plus spécifiquement, dans notre ville-région de Bruxelles-Capitale se pose avec acuité à chaque nouveau retournement de conjoncture économique.

Ainsi, suite au ralentissement de la croissance économique observé depuis 2001, le thème de la désindustrialisation a refait surface dans le débat politique.

Au cours de l'année 2003, ce sont près de 22.000 emplois qui ont été supprimés dans l'industrie manufacturière belge. A Bruxelles, au cours des années '90, l'industrie manufacturière a dû renoncer à plus de 12.000 emplois². Depuis de nombreuses années, on assiste par ailleurs à un glissement de l'emploi industriel vers le secteur des services, à une tertiarisation progressive des économies belge et bruxelloise.

Le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie nationale reste cependant non négligeable: elle représentait encore, en 2002, 15,2% de l'emploi total belge (contre 23,9% en 1980). La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière représentait, au même moment, 17,2% du PIB (contre 23,3% en 1980)³. On oublie enfin, le plus souvent, que Bruxelles était encore, jusqu'en 1975, la première ville industrielle belge⁴.

Comment pouvons-nous expliquer ces pertes d'emplois massives dans l'industrie?

Tout d'abord par l'essor du **phénomène de l'externalisation** qui consiste, pour une entreprise, à transférer et à sous-traiter une partie de ses activités vers des opérateurs économiques externes. Nombre d'emplois résolument industriels sont ainsi répertoriés officiellement comme des "services aux



entreprises" ou de l'intérim. Il faut souligner que ces nouveaux emplois sont souvent bien plus précaires et moins bien rémunérés que les emplois industriels "classiques". En outre, les fléaux de la fraude sociale et du travail au noir s'introduisent inévitablement dans les failles qu'ouvrent les nouvelles formes de sous-traitance dans notre système de protection sociale.

Second élément, une série de **délocalisations** (proches ou lointaines), phénomène dont l'ampleur réelle reste cependant limitée. Ensuite, l'évolution technologique et les **gains de productivité** qu'elle a permis ont entraîné une hausse de la production et une diminution concomitante de l'emploi industriel.

Finalement, la **globalisation de l'économie** et la **concurrence exacerbée** qu'elle a suscitée, ont poussé les entreprises à "innover" pour réduire au maximum leurs coûts de production (licenciements, automatisations, spécialisations,...). >>

On oublie souvent, que Bruxelles était encore, jusqu'en 1975, la première ville industrielle belge.



Ce phénomène est à la base de ce que l'économiste libéral Joseph Schumpeter a appelé la "destruction créatrice", c'est-à-dire la recomposition du tissu productif, dont certains secteurs sont amenés à se transformer (sidérurgie), d'autres à disparaître (charbonnages). On imagine aisément toutes les conséquences sociales pour les travailleurs ainsi jetés à la rue, sans perspective certaine de reconversion.

A Bruxelles, les entreprises industrielles connaissent, en outre, des problèmes spécifiques comme le manque de terrains industriels disponibles, les contraintes environnementales inhérentes à tout espace urbain, des difficultés d'accès croissantes pour les travailleurs (et pour le transport de marchandises). Tous ces éléments constituent des freins importants à l'installation ou à l'extension des entreprises industrielles sur le sol bruxellois.

Enfin, il convient de garder à l'esprit que toute ville en expansion – et c'est le cas de Bruxelles – amène ses activités industrielles en périphérie immédiate. Sont ici visés le véritable carcan économique qu'impose à notre ville-région, aujourd'hui encore, le découpage institutionnel de notre pays, et, à *tout le moins*, tout l'intérêt de conclure, avec les deux autres régions, de bons accords de coopération sur l'ensemble des matières qui concourent au développement de l'appareil industriel.

Une économie peut-elle se passer d'industries ?

Les industries sont essentielles à la prospérité du pays. Elles génèrent, sur l'ensemble de l'économie belge, des effets directs et indirects proportionnellement très élevés.

Ainsi, comme le souligne le Bureau fédéral du Plan, une hausse de 1% du marché d'exportation de biens – essentiellement manufacturés – se transmet à l'ensemble des secteurs économiques, entraînant une croissance de près de 0,4% de la production de l'économie (en termes de valeur ajoutée). Au bout du compte, *"l'industrie (demeure) la source principale des recettes d'exportation de la Belgique et permet de financer les importations de biens..."*⁵.

De plus, elle contribue grandement à la diffusion de l'innovation à l'ensemble de l'économie: ainsi, 82,5% des dépenses de recherche-développement ont été réalisées, en 2002, par des entreprises industrielles.

Enfin, les industries sont une source non négligeable d'emplois pour des personnes moins qualifiées – et ce, même si les évolutions technologiques demandent désormais une main-d'œuvre sans cesse plus qualifiée.

Maintenir et développer l'emploi industriel. Que faire ?

Pour expliquer les pertes d'emplois industriels, les discours patronaux mettent systématiquement en évidence les écarts de coûts salariaux avec les autres pays. Ils demandent régulièrement une modération salariale "en échange du maintien" – voire d'un moindre recul – "de l'emploi".

Ces discours omettent souvent de dire qu'en Belgique les travailleurs sont, incontestablement, les plus productifs au monde et que les charges salariales, source du financement de notre sécurité sociale, constituent leur salaire indirect (pensions, allocations de chômage, de maladie, d'invalidité,...). Les diminuer, au détriment de l'équilibre financier de



la sécurité sociale, nous priverait d'un instrument essentiel à la marche vers l'égalité.

La FGTB de Bruxelles refuse le chantage patronal à la délocalisation: nos entreprises industrielles doivent affronter la concurrence internationale en développant des produits de qualité, en innovant et en investissant dans la formation des travailleurs. Face à la concurrence des pays à bas salaire, il est, en effet, *totalelement illusoire* de penser que de nouvelles réductions de charge permettraient de résister mieux, dans la durée.

Plutôt que de réduire sans cesse les charges sur les salaires, asséchant du même coup les ressources de la sécurité sociale, il conviendrait de réaliser d'importants investissements dans des domaines aussi variés que l'enseignement, la formation professionnelle, la politique des transports, les services publics, la recherche-développement.

En matière de recherche-développement, nous voulons que le gouvernement bruxellois s'engage à atteindre la norme des 3% du PIB et qu'il mène **une politique** qui soit à la fois **ciblée** (afin d'éviter le saupoudrage des aides et d'encourager les secteurs stratégiques pour la croissance et la création d'emplois de qualité), **lisible** (pour donner à la région toutes les chances d'attirer des investisseurs privés) **et capable de diminuer la distance entre le monde académique et celui des entreprises** (pour permettre un bon 'essimage' technologique).

Mais stimuler l'innovation implique également d'investir dans l'enseignement et la formation, ainsi que dans des infrastructures de transport et de télécommunication, et dans des services publics forts. Il faut, en outre, garantir aux travailleurs un niveau de vie satisfaisant, une véritable sécurité d'emploi. Bref, l'Etat doit veiller à mettre en place tout un contexte économique et social favorable aux industries et au développement de l'emploi industriel.

Enfin, la FGTB a pris connaissance avec satisfaction de l'intention du gouvernement régional d'établir (et de tenir à jour) un véritable "*Tableau de bord*" de l'économie bruxelloise. >>

*En 2002,
82,5% des dépenses
de recherche-
développement
ont été réalisées
par des entreprises
industrielles.*

Christian Bouchat, secrétaire de la Centrale Alimentation-Horeca-Services, nous explique les mécanismes du recul social que provoque le recours systématique à la sous-traitance (ou externalisation) dans le secteur du nettoyage de l'Horeca.

En théorie, recourir à des sous-traitants revient plus cher mais ceux-ci arrivent à diminuer leurs coûts en contournant la loi. Le comble, aujourd'hui: il faut frauder pour être concurrentiel dans le secteur hôtelier! C'est évidemment de la concurrence déloyale. Il est impossible de revenir en arrière, le prix ne peut que baisser, comme dans d'autres secteurs.

Quels sont les mécanismes de la fraude?

1 - LA COMMISSION PARITAIRE. Légalement, une entreprise dont l'activité principale est le nettoyage doit respecter les conventions collectives...du nettoyage. Or, celles-ci sont beaucoup plus sociales que celles de l'Horeca, secteur où les salaires sont très bas (en 2003, 8,50€/heure au lieu de 9,51€; pas

de prime de week-end). L'argumentaire du sous-traitant est de prétendre qu'il appartient au secteur de l'Horeca (parce qu'il travaille pour lui), voire à la commission auxiliaire pour ouvriers, encore moins avantageuse pour les travailleurs.

2 - LA MISE À DISPOSITION GÉNÉRALE. Dans un contrat de travail, il y a trois éléments essentiels: un travail, un salaire et un lien de subordination avec l'employeur. Si un client exerce une autorité quelconque sur un travailleur mis à sa disposition, il en devient l'employeur.

Dans les hôtels, les gouvernantes qui contrôlent le travail des femmes de chambre appartiennent toujours au personnel salarié de l'hôtel. Montrer que la situation des femmes de chambre est

illégal en termes de contrat de travail est un élément important pour contrer la sous-traitance.

3 - LES COTISATIONS SOCIALES.

Ces sociétés peuvent proposer des prix concurrentiels à condition...de ne pas payer les obligations fiscales et sociales, et d'avoir toujours du retard en matière d'ONSS (voire de paiement des salaires ou des primes de fin d'année).

Le mécanisme est connu: après quelques mois d'activité, la société se déclare en faillite tandis que les mêmes personnes s'organisent pour créer une autre structure, créancière fictive de la première, qui reprendra les activités et le personnel sans les dettes. Ces sociétés spéculent donc sur le travail des gens...



La FGTB de Bruxelles refuse le chantage patronal à la délocalisation: nos entreprises industrielles doivent affronter la concurrence internationale en développant des produits de qualité, en innovant et en investissant dans la formation des travailleurs.

Pour conclure: quelques pistes

Pour la FGTB, les emplois industriels ne constituent pas, en milieu urbain, une sorte de “panacée universelle”. Faut-il le préciser, notre modèle de développement économique et social ne s'apparente *en rien* à une implantation forcée de cheminées d'usines au cœur de la ville. Cependant, pour toutes les raisons ici longuement rappelées, **il serait particulièrement dangereux de priver notre région des apports du secteur productif**, chaque fois que l'introduction de celui-ci est *possible* en milieu urbain. Or, souvent, le “possible” est à la mesure de la volonté politique...

C'est pourquoi nous continuons de soutenir avec vigueur l'action de la Société de développement régional pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB), dont le refinancement ne constitue certes pas un luxe. En outre, nous continuons d'exiger que cette institution para-régionale soit dotée des moyens de sa politique en matière de **réaffectation des anciens sites industriels abandonnés**: il faut que des budgets publics suffisants soient débloqués afin de lui permettre de réaliser la dépollution effective de ces sites et leur réhabilitation économique.

Au-delà de cette conviction, face au défi de **l'externalisation**, nous pensons qu'il devient véritablement prioritaire de soumettre à un contrôle rigoureux le recours – de plus en plus systématique – à la sous-traitance, pour préserver la qualité des emplois et résorber le travail au noir (*lire encadré*). La responsabilité sociale des industriels bruxellois doit être formellement engagée. A cette condition, le développement des services aux entreprises et des activités logistiques accompagnant le redéploiement de l'industrie bruxelloise peut être générateur d'emplois pour les Bruxellois moins qualifiés. Une politique volontariste doit être menée, en cette matière, **au bénéfice d'une intégration durable des activités industrielles dans le tissu urbain**.

De nombreux emplois pourront ainsi être créés dans des domaines très diversifiés qui touchent à la mobilité, aux économies d'éner-

gie, au traitement des déchets, à la valorisation de l'environnement social des entreprises. Par ailleurs, nous pensons utile de réhabiliter, à Bruxelles, toute une série de métiers manuels, notamment les métiers d'artisanat du secteur de la construction et de la rénovation urbaine. Faut-il le préciser, cette option ne pourra être maintenue que si aboutissent nos revendications pour la reconnaissance pleine et entière des droits syndicaux dans les Petites et Moyennes Entreprises.

Il convient encore que le gouvernement régional veille à la valorisation de la zone portuaire (décontamination du site Carcoke, dragage du canal,...): le port reste un outil véritablement stratégique pour la ville-région; il accueille bon nombre d'industries employant du personnel peu qualifié et permet, chaque année, de désengorger Bruxelles du passage de plus de 300.000 camions.

Enfin, la FGTB souhaite que le “premier réflexe” des décideurs publics, face à un ancien bâtiment industriel, ne soit pas d'imaginer aussitôt l'aménagement de lofts...

On parle beaucoup du mouvement qui a conduit les emplois *productifs* en dehors des villes. On parle moins, aujourd'hui, d'un phénomène similaire, qui commence à toucher les *emplois de service* bruxellois. Une raison de plus, pensons-nous, de ne jamais négliger la vocation industrielle de Bruxelles: nous aurons bien besoin, demain, de l'ensemble de nos atouts! <<

NOTES

- 1 ► *L'emploi industriel est l'emploi affecté à la production de biens et de marchandises.*
- 2 ► *Entre 1997 et 2001, la tendance lourde à la baisse de l'emploi dans l'industrie manufacturière de Bruxelles a néanmoins été interrompue et ce, essentiellement, grâce à la croissance du personnel chez Volkswagen (voir le rapport Evolution du marché bruxellois: entre dynamisme et dualité, Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, novembre 2003).*
- 3 ► *Bureau fédéral du Plan, L'industrie a-t-elle un avenir en Belgique?, mars 2004.*
- 4 ► *A Bruxelles, en 2002, la part de la valeur ajoutée produite par le secteur manufacturier était de 10,2% (14,6% en 1979); l'emploi manufacturier bruxellois hors construction a, lui, chuté de 75% depuis 1970 (35% en Belgique).*
- 5 ► *Bureau fédéral du Plan, op.cit., p. 13.*

Globalisation, entre idéologie et réalité

Globalisation et relations industrielles

*Contribution d'Evelyne Léonard,
Institut d'Administration et de Gestion et
Institut des Sciences du Travail, UCL*

“G”lobalisation”, “mondialisation” : on entend très souvent ces mots dans les discours du monde socio-économique, parfois parés d'une vision idyllique du changement, parfois au contraire chargés de tous les maux de la terre. Mais de quoi parle-t-on précisément ?

D'abord, il faut souligner que la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. L'empire romain couvrait l'ensemble du monde connu. Ce qui est nouveau, c'est le rythme et l'ampleur du mouvement : les nouveaux outils technologiques permettent d'échanger des informations à grande vitesse à l'échelle de la planète, tandis que les médias contribuent à créer l'illusion d'un monde “globalisé” où l'information de tous les endroits du globe serait disponible “en temps réel”, permettant au citoyen lambda d'être plus vite informé sur ce qui se passe à des milliers de kilomètres de chez lui que sur l'état de santé de son voisin de palier.

La globalisation est en partie un mythe ou, plus que cela, une idéologie. C'est le cas lorsqu'elle porte les valeurs et les slogans du néolibéralisme et qu'elle est présentée comme une fatalité, un phénomène naturel auquel nous devons tous nous soumettre, comme les ouragans ou les glaciations. On le voit dans une certaine pensée dominante où il est dit, par exemple, que “l'entreprise de demain doit recourir à toutes les formes de flexibilité possibles pour s'adapter aux nouvelles exigences de la concurrence planétaire”, “l'entreprise du XXI^e siècle devra être modulaire pour affronter avec succès la concurrence mondiale”, etc.



*La mondialisation
n'est pas un
phénomène nouveau
(...). Ce qui est
nouveau, c'est le
rythme et l'ampleur
du mouvement.
(...) La globalisation
est en partie un
mythe ou, plus que
cela, une idéologie.*

D'un autre côté, il y a bien des changements réels qui se produisent, des transformations économiques, politiques et sociales à grande échelle qui traversent les frontières nationales. Il ne s'agit pas alors d'une globalisation aussi abstraite et insaisissable que les trous noirs dans l'univers, mais bien de changements concrets qui sont reliés entre eux : les frontières commerciales nationales s'effacent au profit des marchés internationaux ; des secteurs auparavant protégés au sein d'un contexte national se trouvent exposés à la concurrence internationale (télécoms, électricité, etc.) ; les échanges financiers rapides et sans frontières sont devenus possibles du fait de la libéralisation et des nouvelles technologies ; les activités de production et de services sont de plus en plus organisées à une échelle internationale au sein des entreprises multinationales. >>



Les enjeux

L'internationalisation confronte les relations industrielles à des enjeux nouveaux et parfois brutaux. Nous avons tous à l'esprit l'image de délocalisations, et les plus brutales surtout sont celles qui restent imprimées dans nos mémoires: faut-il évoquer "l'affaire Renault"?

Cependant, la majorité des délocalisations d'entreprises implantées en Belgique s'effectuent au sein du continent européen, et donc elles n'expriment pas dans leur ensemble un mouvement général de mobilité à l'échelle mondiale. Par contre, des processus moins médiatisés mais tout aussi porteurs d'enjeux nouveaux sont à l'œuvre:

- > **effets de concurrence ignorants des frontières**, qui mettent en difficulté des activités existantes en Belgique et qui imposent de nouvelles exigences de compétitivité – acier de l'Est, textiles chinois, etc. Aujourd'hui, la situation d'un informaticien dans une banque belge, par exemple, dépend aussi de la capacité et de la volonté de son employeur de recourir à des informaticiens en Inde, tout aussi qualifiés mais au salaire nettement inférieur, qui assureront "en temps réel" les activités informatiques de la banque,...;
- > **"dumping social"** par lequel celui qui écrase les coûts au mépris des règles élémentaires de la protection du travail peut gagner un avantage concurrentiel.

*La majorité
des délocalisations
d'entreprises
implantées
en Belgique
s'effectue
au sein du
continent
européen.*

Prendre l'avion à bas tarif avec une compagnie "low cost" est séduisant pour beaucoup de voyageurs, qui oublient ou préfèrent ne pas voir que les travailleurs de ces compagnies aériennes subissent toutes les formules de flexibilité possibles et imaginables, une forte pression sur leur salaire, et souvent un refus absolu de l'employeur de négocier avec un interlocuteur syndical;

- > **forte mobilité du capital et interdépendance des marchés mondiaux**, qui font que parfois l'emploi d'un travailleur d'ici dépend des humeurs du marché boursier à New York ou Tokyo;
- > **intégration croissante des entreprises au sein de groupes multinationaux** dans lesquels la décision finale au sommet se prend bien loin des réalités de la production et des services sur le terrain: où se prennent les décisions clés chez Arcelor, BP, HP, et dans bien d'autres multinationales japonaises, américaines, européennes?

Il en résulte tout d'abord une complexité accrue des entreprises, où l'employeur, le gestionnaire et les propriétaires sont eux-mêmes différents et géographiquement distants. Les décisions majeures qui touchent une filiale, et donc ses travailleurs, se prennent dans "les tours de verre et d'acier" des quartiers généraux étrangers: décisions sur la localisation des activités, sur les marges budgétaires laissées à chaque filiale, sur les critères de performance que doit atteindre l'usine ou le bureau local. Sur ces décisions, les acteurs locaux ont peu d'influence.

Il en résulte aussi pour les interlocuteurs sociaux une obligation de prendre en compte des phénomènes qui traversent les frontières et sur lesquels ils n'ont pas prise, par exemple, lorsque les négociations se font en comparant les salaires, le temps de travail et la productivité avec ceux d'autres pays.

D'une façon générale, la libéralisation qui accompagne l'internationalisation ouvre la porte aux tentatives de dérégulation, c'est-à-dire de relâchement ou de suppression des règles qui organisent le travail. La flexibilité

en est sans doute le meilleur exemple: depuis le milieu des années 80, les règles de protection du travail représentent dans l'esprit de certains autant de "rigidités" qui font obstacle à l'esprit d'entreprise, à la libre concurrence, au libre fonctionnement du marché du travail. Ces attaques contre les "rigidités" menacent directement ce qui fait le cœur des relations industrielles: les institutions, les conventions collectives, les acteurs eux-mêmes.

Et finalement, il y a un décalage croissant entre capital et travail. Le premier devient de plus en plus fluide, mouvant, dispersé au travers des frontières, distribué entre des actionnaires uniquement préoccupés de leurs dividendes et ignorants des conditions concrètes de l'activité de production et de service. Le travail, par contre, reste déterminé par les conditions locales et les règles fixées par la négociation collective et par la loi dans un cadre essentiellement national.

Réponses des systèmes nationaux

Comment les relations industrielles répondent-elles à la globalisation? Celle-ci menace-t-elle les relations industrielles "à l'ancienne"? Fait-elle disparaître les capacités de négociation collective, de réglementation, de protection sociale, de solidarité, qui caractérisent ce que l'on appelle "le modèle social européen" par contraste au modèle du libéralisme débridé nord-américain?

Rappelons d'abord que les relations industrielles restent organisées sur une base nationale: leurs différentes dimensions – les acteurs, la négociation collective, les instances, les conventions collectives et réglementations – qui forment le "système" de relations industrielles, se sont développées dans un contexte national et restent très spécifiques à chaque pays: le système belge est très différent du système allemand, français ou britannique, et il le reste.

En outre, si les changements internationaux sont les mêmes pour tous, les réponses varient d'un pays à l'autre, parce que chaque système réagit avec ses propres caractéristiques, sa propre dynamique. Là où les institutions sont bien ancrées, comme en Belgique, en Allemagne ou au Danemark, elles se maintiennent et développent elles-mêmes des réponses négociées aux pressions nouvelles.

On peut le voir, par exemple, dans le domaine de la flexibilité. La pression à la flexibilisation du travail est présente partout. Cependant, la forme qu'elle prend, et surtout le degré selon lequel elle est encadrée par des procédures définies paritairement, varient fortement d'un pays à l'autre. Par exemple, au Royaume-Uni, la flexibilité procède d'une pure et simple dérégulation de la protection du travail et chaque employeur dispose d'une marge de manœuvre d'autant plus large que l'interlocuteur syndical y est très affaibli; aux Pays-Bas, la flexibilité du travail relève de politiques concertées à l'échelon national entre



La pression à la flexibilisation du travail est présente partout.



Les interlocuteurs sociaux doivent avoir un rôle à jouer dans la construction européenne, et le dialogue social reste l'un des piliers du "modèle social européen".

organisations patronales et syndicales, et se matérialise par des mesures négociées entre les deux parties, mesures qui encadrent fortement les pratiques de terrain.

Dans certains pays, on voit même se renforcer des lieux de dialogue social qui n'existaient pas auparavant. Le cas le plus frappant ici est celui de l'Irlande: il n'y avait pas, traditionnellement, de négociation centralisée à l'échelon national au-dessus de la négociation de secteur et d'entreprise. Depuis 1987, de grands accords de partenariat sont conclus régulièrement entre le gouvernement, les organisations syndicales et patronales et d'autres organisations représentant le monde agricole, l'enseignement, les sans-emploi.

A l'échelon européen, le dialogue social se construit progressivement, peut-être sans avancées spectaculaires du point de vue des travailleurs dans les Etats membres, mais

avec pourtant des réalisations concrètes: accords intersectoriels, accords sectoriels, mise sur pied du conseil d'entreprise européen dans les multinationales, programmes d'action des interlocuteurs sociaux européens.

On ne peut donc pas conclure à une dérégulation débridée, mais le tableau n'est pas non plus franchement optimiste. Au sein des pays, les marges de négociation se sont fortement réduites. Par exemple, la négociation des salaires en Belgique doit maintenant prendre en compte la progression salariale dans les pays voisins – Allemagne, France, Pays-Bas; dans tous les pays de la zone euro, elle doit tenir compte des contraintes du pacte de stabilité.

L'interdépendance entre pays est plus forte, la marge de négociation plus faible. Et surtout, malgré les tentatives de mobilisation internationale des travailleurs, on ne peut que constater qu'il n'y a pas actuellement de contre-pouvoir réel face au capital au niveau mondial. Et là, clairement, le rapport de force s'est déséquilibré: alors que le contre-pouvoir syndical pouvait faire face à un capital organisé dans des frontières nationales, ce contre-pouvoir est maintenant débordé par un capital mouvant, mobile, abstrait et dilué dans des fonds de placement aussi obscurs qu'insaisissables.

Quelles perspectives ?

La vitalité et les effets positifs du dialogue social sont l'un des traits distinctifs et un atout de nombreux pays européens: Belgique, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Suède, Finlande, etc. Même s'il est parfois malmené – comme on peut le voir dans le domaine du temps de travail en ce moment – ce dialogue social est une condition d'un développement économique et social durable.

Plusieurs perspectives existent pour en assurer la continuité. Evoquons-en brièvement quelques-unes.

A l'intérieur du système national, les marges se sont réduites sur les thèmes classiques de négociation – les salaires, en particulier –,



mais des champs d'intervention importants sont maintenant ouverts. Par exemple, la flexibilité, la formation, les compétences.

En matière de flexibilité, l'expérience des Pays-Bas donne des exemples de flexibilité négociée où, même si tout n'est évidemment pas rose, des compromis sont construits pour répondre au mieux aux attentes des deux parties, travailleurs et employeurs.

En matière de formation et de compétences, dans ce que l'on appelle "*la société de la connaissance*", la formation est et sera de plus en plus un enjeu central dans le travail et l'emploi. C'est aussi un champ d'intervention où des compromis sont possibles, à condition de bien repérer les enjeux pour que la formation soit un outil au service des personnes comme des entreprises.

Cela rend également plus aigus les besoins de formation, et aussi de protection des moins qualifiés, qui se trouvent de plus en plus fragilisés au fur et à mesure que les qualifications deviennent plus cruciales. Il y a là des changements importants, où le dialogue social a un rôle clé à jouer.

Au plan international, le niveau européen est doublement pertinent pour les relations industrielles: les interlocuteurs sociaux doivent avoir un rôle à jouer dans la construction européenne, et le dialogue social reste l'un des piliers du "modèle social européen".

Même si le dialogue social européen semble parfois bien loin des "simples citoyens", il y a là des échanges paritaires qui demandent à être soutenus, consolidés, mieux répercutés sans doute au sein des pays. Les coordinations et échanges transnationaux avec les représentants d'autres pays demandent aussi à être renforcés.

Enfin, au jour le jour, il est important de rappeler et rappeler encore que la globalisation n'est pas un phénomène totalement étranger aux acteurs sociaux, obligeant ceux-ci à s'y plier en acceptant comme naturelles les nouvelles lois du capitalisme et du libéralisme. Il ne s'agit pas ici de camper sur un repli identitaire, sur son petit lopin de terre pour

défendre son territoire national, régional ou local, contre les phénomènes internationaux – nous connaissons tous les ravages et les dangers toujours présents du nationalisme, qui est un des produits du repli identitaire. Il s'agit au contraire de refuser le discours qui présente la globalisation comme naturelle et de rappeler qu'il y a derrière la globalisation des choix d'acteurs: acteurs économiques – décideurs sur les marchés boursiers, propriétaires du capital, dirigeants des grandes entreprises multinationales – mais aussi acteurs politiques, et "last but not least", interlocuteurs sociaux.

Pour ces derniers, plusieurs réactions sont possibles face à la globalisation: se replier dans la nostalgie du passé, mener un combat d'arrière-garde et se laisser déborder par les processus en cours sans les maîtriser ou encore répondre aux conditions nouvelles en s'appuyant sur les forces du dialogue social tout en le faisant évoluer.

Même si le jeu est inégal, même si sur le terrain les contraintes sont énormes, le choix est aux mains des acteurs. Le fait que les évolutions soient différentes d'un pays à l'autre le montre bien: ce sont les acteurs des relations industrielles et leur capacité à négocier des nouveaux compromis, avec ou sans les pouvoirs publics selon les cas, qui font la différence. Ici, le modèle hollandais, le modèle danois, le modèle... belge, ont une longue expérience sur laquelle s'appuyer, mais aussi une capacité à construire le changement de façon négociée, c'est-à-dire, en finale, de façon plus solidaire et plus acceptable. <<

Pour aller plus loin

Delcourt, J., de Woot, Ph. (2001)

(sous la direction de),

Les défis de la globalisation,

Babel ou Pentecôte?,

Louvain-la-Neuve:

Presses universitaires de Louvain.





“Les conséquences des mutations de l’emploi industriel sur les chiffres du chômage, sur le tissu urbain et sur les relations collectives de travail constituent autant de questions qui méritent, croyons-nous, d’être posées et débattues”.